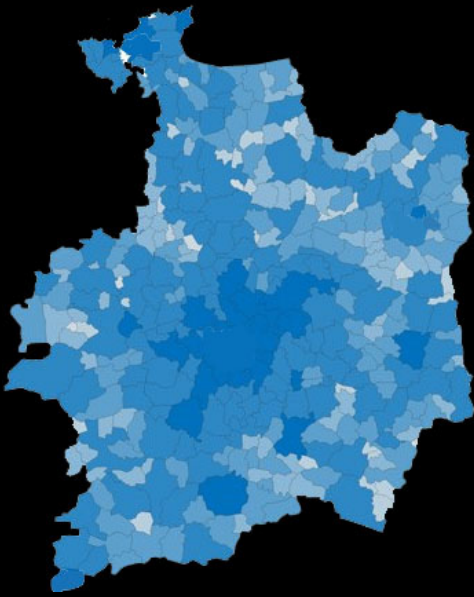




Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ILLE-ET-VILAINE



RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES DE L'ÉTAT EN ILLE-ET-VILAINE



Année 2013



Comme chaque année, j'ai le plaisir de vous présenter le bilan de l'activité des services de l'État pour l'année écoulée dans le département d'Ille-et-Vilaine. Ce rapport d'activité constitue un travail particulièrement nécessaire, notamment par ce qu'il est gage de transparence envers les partenaires des services de l'État et envers nos concitoyens. Il permettra, je l'espère, d'avoir une vision globale et un éclairage sur la diversité des missions assurées par les services de l'État.

Il témoigne de l'action de l'ensemble des agents qui ont contribué à la mise en œuvre des différentes politiques de l'État en Ille-et-Vilaine au cours de l'année écoulée.

Dans un contexte difficile, l'État est resté mobilisé pour accompagner ou impulser les actions, en faveur du développement économique local, de la promotion de l'emploi, de la cohésion sociale, de la sécurité des populations et du développement durable.

Plusieurs actions significatives ont pu être menées par les services de l'État en 2013 parmi lesquelles :

En matière d'activité économique et d'emploi, l'État est intervenu fortement pour soutenir l'emploi et accompagner les entreprises en difficulté ou en mutation. Ainsi, de nombreux dispositifs sont disponibles et adaptés aux diverses situations rencontrées. Par exemple, les publics les plus éloignés du marché du travail ont pu avoir accès à des contrats spécifiques pour lesquels l'embauche et l'accompagnement sont encadrés et appuyés financièrement par l'État. Cet effort a permis de signer en Ille-et-Vilaine 830 emplois d'avenir depuis le lancement du dispositif fin 2012 pour un objectif fixé à 821.

l'État déploie de nombreux outils pour lutter en profondeur contre toutes les formes de délinquance. La mise en place d'une zone de sécurité prioritaire (ZSP) sur le quartier du Blossne confirme cette volonté. En matière de sécurité routière, les actions combinées de contrôle et de prévention ont permis de maintenir à la baisse le nombre d'accidents corporels et de blessés sur nos routes sur toute l'année 2013. Il s'agit du plus faible niveau depuis l'instauration des premières statistiques.

En matière de cohésion sociale, l'État assume pleinement son rôle en poursuivant et en renforçant ses dispositifs en faveur des populations les plus fragiles. Pour les dispositifs en faveur des droits des femmes, l'État a accordé pour divers projets plus de 1 378 822 €. En ce qui concerne la politique de la ville, l'État est engagé pour accompagner Rennes Métropole choisie comme site préfigurateur du nouveau contrat de ville qui succédera au contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) à partir du 1er janvier 2015.

Les collectivités territoriales, les acteurs économiques et sociaux, les associations ont été cette année encore, les partenaires privilégiés de l'État pour la conduite de plusieurs projets structurants dans le département. Cette coopération est une condition sine qua non pour une mise en œuvre réussie des politiques publiques.

En 2014, nous continuerons à assumer pleinement notre rôle dans l'exercice des missions régaliennes, à accompagner les collectivités locales dans leurs différents projets et à poursuivre nos actions de modernisation pour plus de performance au service des usagers.

Bonne lecture à tous.

Le Préfet de région Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine,
Patrick STRZODA

SOMMAIRE

1 ENCOURAGER L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET L'EMPLOI	5
1.1 Un engagement renouvelé pour soutenir l'emploi	5
1.2 L'accompagnement des entreprises en difficulté ou en mutation	8
1.3 Le soutien de l'État pour la modernisation de l'agriculture face aux enjeux actuels	11
1.4 La qualité de l'emploi et des relations de travail, une préoccupation de l'État	13
2. ASSURER LA SÉCURITÉ DES POPULATIONS	14
2.1 La lutte contre la délinquance	14
2.2 La lutte contre l'insécurité routière	16
2.3 La prévention des risques et la gestion des grands événements	17
2.4 La sécurité maritime	20
3. ORGANISER L'IMMIGRATION ET L'INTÉGRATION EN ILLE-ET-VILAINE	22
3.1 L'adaptation des services de l'État pour mieux accueillir les nouveaux arrivants	22
3.2 Améliorer le séjour du demandeur d'asile et favoriser l'intégration des réfugiés	23
4. GARANTIR LA PROTECTION DES POPULATIONS FRAGILES	24
4.1 Les politiques de la ville : agir en faveur des quartiers	24
4.2 Le suivi des publics vulnérables	25
4.3 La politique du logement	28
5. AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DES POLITIQUES PUBLIQUES DANS LE DÉPARTEMENT	33
5.1 Le service public de l'Éducation nationale	33
5.2 La promotion de la culture et du tourisme sur l'ensemble du territoire	35
5.3 La garantie de l'exercice des libertés publiques	36
6. PROMOUVOIR UN AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE	37
6.1 Le soutien de l'Etat aux projets structurants pour le département	37
6.2 L'action de l'état pour la protection de l'environnement	37
6.3 L'action de l'État pour un aménagement durable des territoires	40
7. VEILLER A LA QUALITÉ DES SERVICES RENDUS PAR L'ÉTAT DANS LE DÉPARTEMENT	42
7.1 L'amélioration des services rendus aux usagers	42
7.2 L'accompagnement des collectivités locales dans la décentralisation	45

ENCOURAGER L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET L'EMPLOI

Point sur la situation du chômage en Ille-et-Vilaine fin 2013

L'évolution du chômage en Ille-et-Vilaine s'inscrit dans la tendance nationale. Sur l'année 2013 la demande d'emploi (catégorie A) a augmenté de + 1,5 % sur le département, soit 610 demandeurs d'emplois supplémentaires. En catégorie A, B, C l'augmentation sur un an est de + 4,1 %, soit 2 750 demandeurs d'emplois supplémentaires.

Le taux de chômage en Ille-et-Vilaine fin 2013 est de 8,6 %. Il est inférieur aux moyennes régionale et nationale (respectivement 9,4 % et 10,5 %) avec des disparités selon les bassins d'emploi (Vitré 6 %, Fougères 8,2 %, Rennes 8,5 %, Redon 10,4 %, Saint-Malo 10,3 %).

Des différences notables existent également selon les catégories de personnes : le chômage des jeunes a diminué de 5,1 % en 2013 en Ille-et-Vilaine contre 0,5 % en Bretagne, il a augmenté de +0,2 % au niveau national. Le chômage des seniors enregistre une hausse de 10,5 % pour atteindre fin 2013 le nombre de 8 257 demandeurs d'emplois de plus de 50 ans

1.1 Un engagement renouvelé pour soutenir l'emploi

1.1.1 La conduite d'une action publique concertée sur l'ensemble du département

En lien avec l'ensemble des partenaires en charge de la politique de l'emploi, l'État est resté fortement mobilisé tout au long de l'année écoulée. Parmi les actions mises en œuvre sur les territoires en faveur de l'emploi et du développement économique :

À Rennes, parallèlement aux opérations menées dans un cadre partenarial sur le champ de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale (GPECT), les actions engagées sur le champ de la découverte/promotion des secteurs professionnels porteurs d'emploi et des métiers, ont été renforcées. Ainsi, l'Exploratoire, espace de découverte des métiers et d'information sur l'économie du bassin d'emploi de Rennes, a mis en place les ateliers « les métiers qui recrutent » adaptés aux attentes des partenaires et des usagers et des rendez-vous avec les professionnels et des animations ont été organisés.

À Saint-Malo, les acteurs locaux se sont engagés dans une dynamique de GPECT, par la signature d'une charte partenariale visant à structurer l'action des différents partenaires en matière de développement de l'emploi et de l'économie du territoire afin de gagner en efficacité et d'obtenir des résultats, notamment en matière de lutte contre le chômage et l'exclusion. La démarche, initiée à la fin du 1er semestre 2013, est en voie de réalisation ; en janvier 2014, les signataires potentiels de la Charte se sont réunis et en ont acté le contenu. La signature effective de la Charte devrait intervenir avant la fin du 1er semestre 2014. D'ores et déjà, l'ensemble du service public de l'emploi est mobilisé, grâce à un partenariat constructif et ambitieux, pour décliner territorialement les politiques publiques de l'emploi. Le pays de Saint-Malo étant dépourvu de Maison de l'Emploi, c'est la CCI Territoriale de Saint-Malo qui porte le projet.

À Fougères, les actions en faveur du développement des entreprises et du reclassement des salariés victimes de licenciement collectif se sont poursuivies : diagnostic d'employabilité chez Carl Zeiss pour préparer le reclassement des salariés qui seront licenciés, déploiement de l'Engagement de Développement de l'Emploi et des Compétences (EDEC) avec par exemple ECO BATYS, démarche prospective qui servira la programmation de la future charte GPEC territoriale déployée sur le Pays.

À Vitré, le partenariat local a poursuivi son travail sur l'organisation de l'adéquation entre la demande en compétences des entreprises, les projets professionnels des actifs et l'offre de formation dans une logique territoriale, sous l'égide de l'Académie des Métiers de l'Industrie du Pays de Vitré. L'étude-action « à quelles conditions les Pays de Fougères et de Vitré peuvent-ils conforter et développer leur emploi industriel ? », cofinancée par l'État et le Conseil régional a permis une meilleure appréhension des mutations industrielles au regard de l'emploi et du développement économique sur l'arrondissement.

À Redon, dans le cadre du dispositif de parrainage, une soixantaine de binômes (jeunes et parrains) a été formée en 2013 sur le thème de l'accès à l'emploi (86% des parrains sont des actifs). Ce dispositif, outre le fait qu'il conforte la position de la Mission Locale auprès des entreprises du secteur, permet de créer un réseau d'entreprises acceptant d'ouvrir leurs portes notamment pour des visites de jeunes, de demandeurs d'emploi et de collecter des offres d'emplois. Par ailleurs, pour le pays des Vallons de Vilaine, le Garage Solidaire, chantier d'insertion, ouvert depuis avril 2013 à Guichen, en partenariat avec les organisations professionnelles emploie 15 salariés en insertion et s'adresse aux bénéficiaires des minimas sociaux, sur prescription, pour répondre à leurs difficultés de mobilité.

On notera enfin la fusion en 2013, des Services Publics de l'Emploi Local de Fougères et de Vitré.

1.1.2 La volonté marquée de faire revenir sur le marché du travail les personnes qui en sont le plus éloignées

Les contrats aidés

Les publics les plus éloignés du marché du travail (demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes en grande difficulté...) ont accès à des contrats spécifiques pour lesquels l'embauche et l'accompagnement sont encadrés et appuyés financièrement par l'État. Le contrat unique d'insertion (CUI) se divise en deux catégories : le contrat initiative emploi (CUI-CIE), qui concerne le secteur marchand industriel et commercial, et le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE), qui s'adresse au secteur non marchand, public ou associatif. Les emplois d'avenir constituent une réponse aux difficultés particulières rencontrées par les jeunes (16 – 25 ans) peu ou pas qualifiés. Ils ont pour objectif de proposer des solutions d'emploi et d'ouvrir l'accès à une qualification pour favoriser l'insertion professionnelle. Ces emplois sont principalement créés dans le secteur non marchand pour des activités ayant une utilité sociale avérée.

L'objectif annuel de CUI-CAE pour 2013 a été atteint à 95,6 % ; la part des CUI - CAE cofinancés dans le cadre de la convention annuelle d'objectifs et de moyens signée avec le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine a été de 31,6 %.

L'objectif annuel de CUI-CIE a été dépassé, ainsi que celui fixé aux cinq Missions locales qui a été dépassé de 12 points ; la part des CUI-CIE cofinancés dans le cadre de la convention annuelle d'objectifs et de moyens (CAOM) signée avec le Conseil Général a été de 20 %.

L'objectif annuel des Emplois d'Avenir du secteur non marchand pour 2013 a été dépassé de 6,8 points ; quatre des cinq missions locales ont dépassé leur objectif de prescription. L'objectif annuel fixé pour le secteur marchand a été réalisé à 61,2 % par les cinq Missions locales et le Cap emploi. Tous secteurs confondus, 830 emplois d'avenir ont été signés en Ille-et-Vilaine depuis le lancement du dispositif fin 2012, pour un objectif fixé à 821 ; 17 % des jeunes signataires d'un emploi d'avenir en Ille-et-Vilaine résident sur un territoire ZUS, ce pourcentage est de 25,6 % sur le bassin rennais.

L'effectif départemental de postes Adulte relais a été ramené à 16 postes, un appel à projet national lancé par l'A.C.S.E devrait permettre une remontée sensible de la dotation départementale dès le début 2014.

Objectif annuel réalisé	CUI - CAE	CUI - CIE	Emplois d'avenir non marchand	Emplois d'avenir secteur marchand	Adultes relais
	4 306	500	767	63	16

Les structures de l'Insertion par l'Activité Économique (IAE)

En 2013, le montant du budget consacré par l'État à ce secteur s'est élevé à 2 152 570€ dont 677 670€ de FSE

- 45.74 % des personnes accueillies dans l'ensemble des SIAE étaient bénéficiaires des minima sociaux (RSA, AAH, ASS) ;
- 27.11 % étaient des jeunes de moins de 26 ans et 12.23 % avaient plus de 50 ans ;
- 43.39 % étaient des femmes ;
- 74.7 % avaient un niveau égal ou inférieur au CAP/BEP.

Types de structure	Nombre de structure		Nombre de postes en équivalent temps plein		
	2012	2013	2011	2012	2013
Les entreprises d'insertion	11	11	198	198	194.7
Les entreprises d'intérim d'insertion	5	5	75.6	74.4	72.5
Les associations intermédiaires	14	14	-	-	-
Les chantiers d'insertion	64 chantiers pour 35 structures	64 chantiers pour 35 structures	640	690	699

Les structures de l'Insertion par l'Activité Économique (IAE)

En 2013, 1523 personnes sont sorties des structures de l'IAE, sur 1057 sorties examinées :

- 24,66 % l'ont été vers un emploi durable (CDD de plus de 6 mois, CDI, création ou reprise d'entreprise) ;
- 20,57 % vers un emploi de transition (CDD de moins de 6 mois) ;
- et 18,80 % vers une entrée en formation qualifiante, vers un CDD dans une structure IAE ou vers d'autres sorties positives ;

- 14,99 % des personnes sorties de structures IAE en 2013 se sont inscrites à pôle Emploi et 0.95 % sont inactives ;
- 20,03 % de ces sorties sont des sorties sans nouvelles.

1.1.3 La mobilisation de l'État pour l'insertion professionnelle des jeunes



Le contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS)

Le nombre de jeunes ayant bénéficié du CIVIS a de nouveau augmenté, passant de 2 352 en 2012 à 2 598 en 2013, pour un objectif annuel de 2036, dont 909 en CIVIS renforcé. Ces contrats, conclus avec les Missions locales, ont permis à des jeunes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle de bénéficier d'un accompagnement renforcé vers l'emploi, pour un montant total de 619 745 euros.

Le fonds pour l'insertion professionnelle des jeunes (FIPJ)

Un budget de 44 426 € a été consacré au FIPJ en 2013 (65 232 € en 2011), dont 12 052 € ont été versés au titre des aides directes aux Missions Locales et 32 374 € au titre des aides indirectes versées à des porteurs de projets désignés par les Missions Locales (aide au permis de conduire, actions éducatives, préparations à l'accès au monde de l'entreprise...).

Les contrats de génération

Entré en vigueur en mars 2013, le contrat de génération, poursuit trois objectifs :

- Permettre l'intégration durable des jeunes dans l'emploi ;
- Favoriser le maintien et le retour en emploi des seniors ;
- Faciliter la transmission des compétences, dans un contexte de fort renouvellement de la population active.

Les entreprises et groupes de moins de 300 salariés peuvent bénéficier d'une aide financière¹ (sous réserve de dépôt préalable auprès de la DIRECCTE d'un accord ou plan Contrat de génération pour les entreprises ou groupe de 50 à 299 salariés), d'un montant de 4 000 euros par an pendant 3 ans pour les recrutements en CDI de jeunes de moins de 26 ans (ou moins de 30 ans pour les travailleurs reconnus handicapés) et le maintien en emploi des salariés de 57 ans ou plus (ou recrutés à partir de 55 ans) ou de 55 ans et plus pour les travailleurs reconnus handicapés.

Les entreprises et groupes de 300 salariés et plus sont tenus de négocier un accord d'entreprise « contrat de Génération » sous peine de devoir verser une pénalité financière. Au 31 décembre 2013 :

- 317 demandes d'aides financières avaient été déposées auprès de Pôle Emploi par des entreprises d'Ille-et-Vilaine ;
- 98 accords ou plan d'action Contrat de génération avaient été déposés auprès de l'Unité Territoriale 35 de la DIRECCTE.

Les actions de parrainage

En 2013, 218 jeunes ont été accompagnés, pour un montant de 66 490 € ; en 2012, 201 jeunes ou adultes éprouvant des difficultés d'insertion avaient été accompagnés, pour un montant de 61 315 € (chaque action de parrainage peut bénéficier d'un financement de l'État à hauteur de 305 €).

1.1.4 Les efforts en faveur des personnes handicapées

Le plan régional d'insertion des travailleurs handicapés (PRITH) constitue désormais le plan d'action unique du service public de l'emploi et de ses partenaires et leur outil partagé. Il vise en particulier le maintien dans l'emploi des personnes handicapées.

En parallèle, la DIRECCTE a financé l'accompagnement vers l'apprentissage par GRAFIC (groupement régional pour l'accompagnement, la formation et l'insertion concertée) au profit de 18 jeunes reconnus travailleurs handicapés ou susceptibles de l'être.

La DIRECCTE a également financé en équivalent temps plein, 465 emplois de travailleurs handicapés dans les entreprises adaptées, soit 30 de plus qu'en 2012.

¹ NB : La loi sur la formation professionnelle promulguée le 5 mars 2014 modifie les règles applicables aux entreprises de 50 à 299 salariés : il est maintenant possible de bénéficier de l'aide financière sans le dépôt préalable d'un accord ou plan Contrat de Génération. Ce dépôt devra être effectué avant le mois de mars 2015 sous peine de pénalité financière.

1.2 L'accompagnement des entreprises en difficulté ou en mutation

1.2.1 La forte sollicitation des dispositifs d'aides aux entreprises en difficulté due à la dégradation du contexte économique en 2013

Le contexte économique de 2013 reste marqué par un accroissement du nombre d'entreprises en difficulté ou en mutation économique, les dispositifs d'accompagnement ont donc encore été largement sollicités.

L'activité partielle

Lorsque les salariés subissent une perte de salaire imputable à la fermeture temporaire de leur établissement ou à la réduction de l'horaire habituel de travail en deçà de la durée légale de 35 heures, ils peuvent bénéficier d'une indemnisation au titre du chômage partiel si cette situation est liée à la conjoncture économique. Cette allocation, versée par l'employeur, est partiellement prise en charge par l'État.

En 2013, le nombre d'heures chômées a très fortement augmenté, en raison de l'accroissement des difficultés des entreprises du secteur de l'automobile, entraînant ainsi une augmentation des allocations à la charge de l'État. Le dispositif d'aide a été réformé en juillet 2013 avec la mise en œuvre d'une allocation d'activité partielle unique fusionnant l'ancienne allocation d'activité partielle et l'allocation versée en cas d'activité partielle de longue durée (APLD), soit désormais :

- Versement de 7,74 € par heure chômée par salarié pour une entreprise de 1 à 250 salariés ;
- Versement de 7,23 € par heure chômée par salarié pour une entreprise de plus de 250 salariés.

	Heures effectivement chômées	Allocations à la charge de l'État
2010	947 153 heures	3 234 714 €
2011	570 530 heures	1 951 357 €
2012	1 710 486 heures	7 265 273 €
2013	2 609 775 heures	14 080 378 €

Au titre de l'activité partielle de longue durée (APLD) sur le premier semestre 2013, 4 774 267 euros ont été versés au bénéfice de 43 entreprises pour 1 635 954 heures chômées.

Convention FNE (fonds national de l'emploi) formation et adaptation

Conclues avec l'État, ces conventions visent à favoriser l'adaptation des salariés à de nouveaux emplois pour permettre la continuité de l'emploi. Elles sont réservées aux entreprises en difficulté ou confrontées à des mutations économiques ou technologiques.

En 2013, 6 nouvelles conventions ont été conclues dans le département (contre 4 en 2011 et 2 en 2012) prévoyant la formation de 777 salariés pour un volume prévisionnel de 55 782 heures et pour un montant prévisionnel de participation du FNE de 706 719 euros.

L'allocation temporaire dégressive

Les entreprises procédant à des licenciements économiques peuvent conclure avec l'État des conventions d'allocation temporaire dégressive (ATD) qui permettent le versement d'une allocation aux salariés licenciés et reclassés dans un emploi moins bien rémunéré afin de compenser la baisse de leur rémunération.

En 2013, 5 nouvelles conventions ATD ont été conclues entre l'État et des entreprises du département, dont 4 financées à 100 % par l'État et 1 financée à 100 % par l'entreprise concernée.

- 36 salariés ont adhéré au dispositif au cours de l'année ;
- La contribution de l'État a été de 18 686 euros.

Le dispositif GPECT (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales)

Le dispositif de gestion territoriale prévisionnelle des emplois et des compétences, fédérant les différents acteurs socio-économiques autour d'une démarche commune, s'est poursuivi en 2013. Le montant des financements prévisionnels consacrés par l'État aux actions de GPECT s'élève à 259 335 € en 2013 contre 315 191 € en 2012.

Des chartes partenariales de GPECT ont été signées sur les territoires de Rennes, Redon, Fougères et Vitré. La dynamique est également impulsée sur le territoire de Saint-Malo où un projet de charte partenariale, en cours de finalisation, a été présenté aux acteurs locaux lors d'une réunion qui s'est tenue le 30 janvier 2014.

Par ailleurs, suite à un appel à projet de la Délégation de l'Emploi de l'Insertion et de la Formation Professionnelle, une plateforme Rennes-Redon a été mise en place fin 2013. Son animation a été confiée à la Maison de l'Emploi, du Développement, de la Formation et de l'Insertion de Rennes, en partenariat avec la Maison de l'Emploi, du Développement, de la Formation et de l'Insertion de Redon, cette plateforme a pour mission :

- d'accompagner les mutations économiques de la filière automobile sur le territoire, en lien avec les orientations du plan filière et de la charte régionale automobile,
- de permettre à l'ensemble des entreprises et des actifs du territoire de mieux anticiper les mutations à venir et de contribuer à développer une gestion locale interprofessionnelle des compétences en facilitant les mobilités professionnelles et la sécurisation des parcours,
- de mettre en place des actions de formation spécifiques pour accompagner les salariés et les intérimaires en vue de renforcer leur capacité d'adaptation. La participation de l'État à cette opération est de 582 682€ sur 3 ans.

Les plans d'apurement des dettes fiscales et sociales accordés par la CCSF (commission départementale des chefs de services financiers)

Les services économiques de la DRFiP ont poursuivi leur forte mobilisation pour soutenir les entreprises qui rencontrent des difficultés. En 2012, ces plans avaient permis de préserver 1 139 emplois. En 2013, le nombre d'emplois sauvegardés progresse de 133 % (le nombre moyen de salariés par entreprise passe de 10 à 20).

1.2.2 L'expertise économique et financière des services de l'État au bénéfice des entreprises en difficulté

Le comité départemental d'examen des difficultés de financement des entreprises (CODEFI) aide, au niveau local, les entreprises en difficulté à élaborer et à mettre en œuvre des solutions permettant d'assurer leur pérennité et leur développement. En 2013, 185 entreprises, confrontées à des difficultés ont fait l'objet d'un examen.

48 entreprises de moins de 400 salariés ont été suivies au niveau régional par la cellule de veille et d'alerte précoce (CEVAP) pilotée par le commissaire au redressement productif. La CEVAP cherche à anticiper les difficultés des entreprises et à leur proposer des solutions globales afin d'assurer leur pérennité.

1.2.3 La mobilisation des outils en faveur de la revitalisation des territoires

La loi prévoit que les entreprises et groupes de 1 000 salariés et plus qui procèdent à un licenciement collectif affectant l'équilibre d'un bassin d'emploi contribuent à la création d'activités et d'emplois sur ce même bassin. La mise en œuvre de cette obligation prend la forme d'accords d'entreprises ou de conventions signés entre l'État et l'entreprise. La convention prévoit le montant de la contribution financière de l'entreprise (de 2 à 4 SMIC mensuel brut par emploi supprimé) et le type d'action de revitalisation.

Le fonds mutualisé de revitalisation

Depuis 2009, les groupes d'entreprises peuvent abonder le fonds de revitalisation d'Ille-et-Vilaine, ce qui permet de mutualiser les ressources issues des obligations de revitalisation, à l'échelle du département.



En juin 2012, les partenaires engagés dans la convention – cadre renouvelé – ont souhaité une évolution du dispositif d'aides proposé par le FdR 35 aux entreprises créatrices d'emploi sur le département, par la mise en œuvre en particulier de Prêts à Taux Zéro (PTZ) et une meilleure prise en compte des investissements liés aux projets de création d'emploi.

Un important travail préparatoire s'est alors engagé et a débouché sur un projet de nouvelle convention-cadre, validé lors du Comité de Pilotage du 5 mars 2014 qui

place une association privée, FINEA 35 (Union des Entreprises 35, l'Association Bretonne des Entreprises Agroalimentaires, l'Union des Industries et des Métiers de la Métallurgie 35 – 56 et Idéa 35) au cœur du dispositif.

La nouvelle convention-cadre prévoit différents types d'interventions, orientées prioritairement vers l'industrie et les services à l'industrie du territoire, au titre des aides directes à la création d'emploi :

- Prime à l'emploi : 2 500 €/emploi annoncé avec un plafond de 12 500 € par projet annonçant au plus 5 créations d'emplois et moins de 80 K€ d'investissement.

- Prêt à taux zéro : 10 000 €/emploi annoncé pour les projets annonçant plus de 5 créations d'emplois et des investissements compris entre 80K€ et 3 millions d'€.

- Prêt à taux zéro pouvant aller jusqu'à 20% maximum de l'investissement annoncé dans la limite de 200 K€ pour les projets annonçant moins de 5 créations d'emplois et des investissements supérieurs à 80K€.

- Prêt à taux zéro et/ou Prime à l'emploi : Un PTZ de 10 000 € maximum/emploi annoncé et/ou une prime maximum de 5 000 € par emploi annoncé pour les projets annonçant plus de 30 créations d'emplois et des investissements (matériels, immatériels et immobiliers) supérieurs à 3 millions d'€.

Un comité consultatif (Etat, collectivités territoriales, partenaires sociaux, entreprises ayant signé une convention de revitalisation) donnera un avis sur les dossiers au comité d'engagement de FINEA 35 (un représentant par membre fondateur de Finéa 35 et un représentant de chaque entreprise contributrice ayant passé une convention avec Finéa 35), la décision finale revenant au bureau de l'association. En cas de désaccord, l'État restera garant du processus de revitalisation et pourra décider de ne pas donner quitus à l'entreprise de ses obligations.

Enfin, un comité de suivi remplacera l'actuel comité de pilotage pour élaborer la stratégie du fonds et en faire le bilan périodique. La convention est signée pour une durée de trois ans.

Le fonds national de revitalisation des territoires (FNRT)

Le FNRT est un instrument associant l'État, OSEO et la caisse des dépôts et consignations permettant de revitaliser des territoires touchés par des mutations économiques qui ne bénéficient pas ou peu des instruments de revitalisation classiques. Le dispositif se traduit par l'accord de prêts pour le financement de projets d'entreprises créateurs d'emplois.

Focus sur le soutien de l'activité économique



Au 31 décembre 2013, quatre entreprises avaient été soutenues, pour la création de 45 emplois et pour un montant de 112 500 € dans le cadre de l'enveloppe de 500 000 € dédiée à la création d'emplois industriels sur le territoire de Rennes Métropole. Par ailleurs 2 M € ont été consacrés à l'accompagnement de deux projets contribuant à la ré-industrialisation du site PSA de Rennes La Janais.

Enfin une convention locale de revitalisation est en cours de négociation au titre du plan de sauvegarde de l'emploi mis en œuvre par PSA en 2013 et portant sur 1400 suppressions d'emploi au sein de l'usine de Rennes.

Le Plan Local de Redynamisation

Un PLR a été mis en place sur le département dans le cadre des restructurations militaires, doté par l'État de 1,848 M€ (1,348 M€ de FRED et 0,5 M€ de FNADT). Ce PLR a été signé le 12 octobre 2011 par l'État, la Région Bretagne, le Conseil général d'Ille-et-Vilaine, Rennes Métropole, la Ville de Rennes et la Communauté de communes de Fougères. Il a fait l'objet de 2 avenants signés en juillet 2013. Le budget total du PLR est de 14,894 M€. Un nouvel avenant modifiant la répartition entre les actions des crédits mis en place par l'État a été signé le 13 mai 2014.

Ces aides ont permis de financer des projets en faveur de l'emploi et du développement économique. Ainsi, l'entreprise SAGEM de Fougères s'est reconvertie de la téléphonie mobile aux systèmes électroniques de défense et a pu maintenir ses 689 emplois. Plusieurs autres projets ont été financés : le croisement des filières agricoles et des nouvelles technologies (sensibilisation des acteurs, cartographie des équipementiers, création d'un lexique des TIC, lancement d'un appel à projet, la plateforme d'ingénierie culinaire rennaise (promotion par la recherche et le marketing des produits bretons – 21 emplois créés), l'espace entreprises Biopôle (pépinière pour les entreprises du secteur des biotechnologies – travaux en cours), le LabFab de l'École Européenne Supérieure d'Arts de Bretagne (fabrication numériques et projets collaboratifs) et la cantine numérique rennaise (5 star up du numérique accueillies en 2013).

1.3 Le soutien de l'État pour la modernisation de l'agriculture face aux enjeux actuels

1.3.1 Une année de transition des politiques agricoles marquée par une forte mobilisation des organisations professionnelles

Comme dans toutes les régions d'élevage, l'agriculture départementale est devenue plus sensible à la dynamique des marchés agricoles internationaux tout en restant fortement dépendante des aides PAC. L'accord politique sur la révision de la PAC signé le 26 juin 2013, redessine la carte des soutiens à l'agriculture. Sa mise en œuvre en 2015, qui coïncide avec la sortie des quotas laitiers, implique dès à présent des stratégies d'adaptation forte des exploitations agricoles.

L'année 2013 est par ailleurs marquée par la mise en place du Pacte d'avenir pour apporter des réponses à la fois d'urgence et de moyen terme aux difficultés du monde agricole.

L'accord politique de révision de la P.A.C modifie la carte des aides à l'agriculture dans le département

La nouvelle PAC définit le cadre des aides agricoles pour la période 2014 – 2020. Elle vise à rendre plus simple et plus



juste la méthode de répartition des paiements directs, des subventions qui viennent soutenir les exploitations indépendamment des volumes de production. 15 % des subventions directes pourront être liées au niveau de production afin de tenir compte des contraintes naturelles spécifiques. Elle introduit également, un volet verdissement sur lequel s'appuient 30 % des aides du premier pilier. Bien que l'agriculture départementale satisfasse déjà en grande partie les attendus de cette nouvelle orientation politique, elle devra en intégrer toutes les composantes dans son développement durant les prochaines années.

Les transferts de droits à paiement unique (DPU) entre les agriculteurs sont toujours importants en Ile-et-Vilaine. Ils reflètent un mouvement de restructuration intense des exploitations et accompagne tous les échanges de foncier. En 2013, 1600 opérations de transferts de DPU ont été notifiées (+7,7 % par rapport à 2012) entre les 13 197 propriétaires de DPU.

La mise en place du pacte d'avenir pour la Bretagne

Le Pacte d'avenir pour la Bretagne a officiellement été signé le 13 décembre à Rennes par le Premier ministre. Son objectif est de répondre rapidement aux difficultés économiques de la région en élaborant une stratégie d'investissements de long terme dans de nouveaux projets et de nouvelles filières. L'essentiel de ce plan est composé du Plan Agricole et Agroalimentaire pour l'Avenir de la Bretagne. La mise en œuvre de ce plan a débuté dès la fin de l'année avec le concours des services de l'État.

La filière laitière départementale affiche franchement ses ambitions

En Ile-et-Vilaine, le projet de fusion annoncée le 24 septembre 2013, de la coopérative CORALIS avec le groupe AGRIAL (50) puis EURIAL (44) crée le deuxième groupe laitier coopératif national. Les nouveaux dirigeants décident de donner immédiatement des perspectives de prix aux 750 producteurs adhérents, sans que le projet stratégique du nouvel ensemble soit stabilisé.

Cette restructuration s'inscrit dans une conjoncture laitière très porteuse depuis mai 2013. Quinze mois avant la suppression des quotas laitiers, les scénarii de développement des entreprises laitières s'affinent. A l'image de SODIAAL, les projets sont clairement orientés vers l'intensification de la production et vers le grand export.

L'agrandissement des exploitations laitières se poursuit. La référence moyenne des exploitations laitières s'accroît et dépasse désormais 365 000 litres, soit une progression de près de 7 % / an depuis plus de 10 ans ! La DDTM a ainsi réalisé plus de 500 transferts de références laitières entre cédants et repreneurs, au cours de 2013.

1.3.2 Le premier pilier de la P.A.C : une contribution essentielle au revenu des exploitants

En Ile-et-Vilaine comme dans les autres départements à élevage bovin laitier dominant, les aides du 1er pilier de la PAC représentent souvent plus de la moitié du revenu agricole disponible des exploitations.

En 2013, les opérations conduites par la DDTM ont ainsi permis de verser un montant d'aide de **plus de 151M€ en faveur des 7 940 exploitations** du département.

Ces aides ne seront pas reconduites et restent limitées. Elles ciblent les jeunes agriculteurs et les récents investisseurs.

Depuis 4 ans, le paiement anticipé de 50 % des aides du 1er pilier de la PAC devient la règle. En 2013, 99 % des agriculteurs demandeurs d'aide de l'Ille-et-Vilaine ont pu bénéficier de cette avance dès la mi-octobre.

Ce résultat est lié à l'importante progression des **télédéclarations PAC** qui concernent maintenant **75,1 % des dossiers** du département.

La valeur moyenne des aides du 1er pilier de la PAC versée ainsi à chaque exploitation du département de l'Ille-et-Vilaine avoisine 19 000 €. À compter de 2014, la composition et le montant de ces aides seront modifiées en application de la nouvelle PAC.

1.3.3 Accompagner la modernisation, l'installation et le développement des pratiques environnementales

Alors que la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles confirme le pilotage du deuxième pilier de la PAC par le Conseil Régional, la dynamique des soutiens publics à l'agriculture engagée en Ille-et-Vilaine sur ce programme reste forte.

Les aides à l'installation et à la modernisation constituent un important levier pour accompagner l'adaptation des exploitations d'élevage dans le premier département laitier de France, à la veille de la fin du régime des quotas.

Les investissements de modernisation soutenus dans le cadre du 2ème pilier de la PAC portent essentiellement sur la construction des bâtiments d'élevage laitiers (PMBE) et sur les économies d'énergie dans le secteur du hors sol (PPE).

S'agissant des installations aidées, l'Ille-et-Vilaine retrouve en 2013 un rythme normal avec 140 projets soutenus, soit une progression de 20 % par rapport à l'année précédente. Cette situation traduit sans doute un regain de confiance dans l'avenir de la filière lait puisque 61% des projets sont spécialisés dans cette production.

La dynamique des projets d'installation en circuits courts et vente directe marque le pas (19 % des projets en 2013), confirmant sans doute la saturation progressive de l'offre sur certains territoires du département.

S'agissant de la contractualisation des mesures agro-environnementales (MAE), le nombre de dossiers engagés en 2013 recule.

L'embellie de la conjoncture céréalière puis laitière réduit en effet l'intérêt des aides MAE dont l'impact relatif sur le revenu est moindre. En 2013, la DDTM a engagé 87 nouveaux contrats soit un recul de 25 % par rapport à l'année précédente, et gère 970 contrats quinquennaux.

Le renouvellement des contrats MAE s'inscrit à compter de 2014 dans le cadre de la nouvelle programmation européenne 2014-2020.

Mise aux normes bien-être des conditions d'hébergement des truies

Les autorités françaises ont établi pour l'année 2013 et jusqu'au 30 mars 2014 un plan de contrôle national et prioritaire. Ainsi, des contrôles exhaustifs de tous les élevages sont conduits par les agents habilités des Directions Départementales en charge de la Protection des Populations. Il est à noter que les aides financières de l'État pour la mise aux normes des bâtiments ont été prolongées cette année.

S'agissant du département d'Ille-et-Vilaine, au 31/12/2013 :

- 319 élevages ont été contrôlés conformes ;
- 159 élevages ont été mis en demeure de réaliser les travaux afin d'adapter leurs bâtiments à l'élevage de truies gestantes en groupe ;
- 2 élevages, sans projet de mise en conformité, ont fait l'objet d'un procès verbal d'infraction et d'un arrêté de suspension d'activité de naissance.

1.3.4 La situation dans l'agroalimentaire breton

Bien que le tissu agroalimentaire breton ait connu en 2013 des restructurations importantes, la conjoncture agricole a permis que le déploiement des aides de crise en faveur de l'agriculture reste limité. L'activité de la DDTM s'est centrée sur le versement de quelques indemnités calamités (21 bénéficiaires en arboriculture) et sur l'engagement des aides aux ostréiculteurs touchés pour la 5ème année consécutive par la mortalité des huîtres (75 dossiers instruits).

1.4 La qualité de l'emploi et des relations de travail, une préoccupation de l'État

1.4.1 L'action de l'inspection du travail

En 2013, le Ministre du Travail a engagé une importante réforme afin d'améliorer l'efficacité du système d'inspection du travail. Cette réforme qui interviendra au plus tard le 1er janvier 2015 a nécessité de la part de l'unité territoriale d'Ille-et-Vilaine (UT 35), un travail de préparation (réunions de concertation...).

Cette année, l'activité de contrôle des sections d'inspection du travail s'est organisée autour de cinq grands axes :

- Exposition aux agents chimiques dangereux (notamment l'amiante) ;
- Risques de chute de hauteur et installations sanitaires sur les chantiers de BTP ;
- Fonctionnement des comités d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail ;
- Conditions de travail des salariés sous CDD dans les activités saisonnières ;
- Travail illégal (Hôtels-cafés-restaurants, BTP, spectacle vivant, transports, commerce, agriculture, etc.).

Le service des renseignements en droit du travail assure l'information des usagers, salariés et employeurs, du lundi au vendredi midi, soit par téléphone, soit sur rendez-vous dans les locaux de l'UT 35. Le service est présent dans diverses manifestations (ex. Forum Jobs d'été à Rennes) où il assure le renseignement du public. En 2013, le service a renseigné 23 918 usagers.

L'action en matière de travail illégal

La lutte contre le travail illégal, champ d'intervention prioritaire de l'inspection du travail, est coordonnée dans le cadre du comité départemental anti-fraudes (CODAF), sous l'autorité du Préfet et des Procureurs de la République de Rennes et de Saint-Malo.



L'inspection du travail a participé, cette année encore, à plusieurs opérations coordonnées ciblant des situations de fraude au détachement de salariés par des entreprises étrangères.

Ainsi, en septembre 2013, une opération d'envergure a mobilisé plusieurs agents de l'Inspection du Travail, de l'URSSAF et de la police sur le chantier d'extension du centre commercial Alma. Ils ont pu procéder au contrôle de la situation de près de 500 salariés, employés par 140 entreprises (dont 30 entreprises étrangères). Les investigations effectuées par l'inspection du travail concernant les

conditions de travail des salariés de certaines entreprises étrangères ont permis d'obtenir le paiement aux salariés de plus de 100 000€ d'heures supplémentaires non rémunérées.

Au cours de l'année 2013, 16 contrôles ont été réalisés sur l'ensemble du département par les services de la Gendarmerie. Huit de ces contrôles ont été menés en coordination étroite avec les services de la DIRECCTE, de la MSA, de l'URSSAF et de la BCR.

Nonobstant ces faits, la constatation des infractions relative au travail illégal diminue (83 faits en 2013 contre 144 en 2012).

1.4.2 L'animation du dialogue social

Au-delà de l'action de l'inspection du travail, l'unité territoriale est investie dans l'animation du dialogue social territorial. Elle a ainsi suscité ou activement participé :

- au comité de suivi mis en place, à la demande de la CFDT, pour accompagner le transfert des salariés concernés par le changement de titulaire du marché de collecte des déchets ménagers dans le Nord de l'Arrondissement de Redon ;
- à la négociation de l'accord sur la fermeture dominicale des commerces de détail à dominante alimentaire dans le Pays de Fougères ;
- à la négociation du protocole d'accord relatif aux conditions de travail des salariés employés le dimanche dans la zone touristique de Saint-Malo Intra-Muros.

En 2013, l'unité territoriale a également engagé une action de contrôle relative à la négociation, dans les entreprises employant plus de 50 salariés, d'accords ou de plans d'action relatifs à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes. En juillet 2013, 55 entreprises employant plus de 300 salariés et n'ayant pas déposé d'accord ou de plan d'action auprès de l'unité territoriale, ont été mises en demeure de régulariser leur situation dans un délai de six mois. A l'issue de ce délai, la DIRECCTE a notifié à trois entreprises la pénalité financière prévue par la loi, à hauteur de 0,4 à 0,8 % de leur masse salariale.

ASSURER LA SÉCURITÉ DES POPULATIONS

2.1 La lutte contre la délinquance

2.1.1 Au cours de l'année 2013, le département a été touché par une hausse des cambriolages ainsi qu'un épisode de violences urbaines



Si la délinquance en Ille-et-Vilaine est encore circonscrite à un niveau inférieur au niveau national, il faut noter qu'elle est en hausse significative. En zone gendarmerie, cette hausse concerne les atteintes aux biens (cambriolages commis dans les résidences principales et les locaux industriels et commerciaux) et des vols concernant les automobiles et les deux roues. En zone police, ce phénomène s'installe mais dans une ampleur moindre. Il convient également de relever que deux

tiers des faits d'atteinte aux biens et aux personnes relevés dans le département ont touché Rennes et sa périphérie (première et deuxième couronne).

L'intensification des atteintes aux biens

Le nombre des infractions constituant des atteintes aux biens est en hausse de 8,92% (soit 27 548 faits/25 293 faits). Cette augmentation est plus importante en zone gendarmerie (+11,75 %) qu'en zone police (+ 6,22 %).

Tandis que certaines infractions reculent, les vols sans violence, les vols avec entrée par ruse (+ 52,05 %), les vols liés à l'automobile et aux deux roues à moteur (+ 13,74 %) et les cambriolages connaissent une progression.

Le nombre de cambriolages, tous index confondus, progresse de 25,53% (4 897 faits/3901 faits) avec une hausse plus marquée en zone gendarmerie (+ 32,67 %) qu'en zone police (+13,50 %).

La tendance par index démontre une progression exponentielle des cambriolages touchant les locaux industriels et commerciaux de 62,28 % (1 368 faits/843 faits) et les autres lieux de 43,40% (1 097 faits/765 faits). La hausse des cambriolages en résidences principales et secondaires reste plus mesurée (+ 5,92 %, 2 492 faits/2 293 faits).

La part de ces différents agrégats sur l'ensemble des cambriolages est la suivante :

- résidences principales et secondaires : 49,66 % des cambriolages commis ;
- locaux industriels et commerciaux : 27,93 % des cambriolages commis ;
- autres lieux : 22,40 %.

Par ailleurs, les vols à main armée, enregistrent une hausse significative (18 faits en 2013 contre 5 en 2012).

En outre et dans la continuité des actions énoncées, une réunion mensuelle de la cellule de lutte contre les cambriolages a été instaurée en cours d'année. Elle a pour objectif de planifier des opérations conjointes ou coordonnées au regard de la délinquance observée.

La hausse globale des atteintes volontaires à l'intégrité physique, en lien avec l'évolution nationale

Le nombre des infractions constituant des atteintes volontaires à l'intégrité physique augmente de + 5,09 % par rapport à l'année 2012 (5 041 faits/4 797 faits), avec une progression importante en zone police de + 8,19% (2 973 faits/2 748 faits) et une augmentation moindre en zone gendarmerie + 0,96% (2 068 faits/2 049 faits).

Tous les index sont à la hausse puisque les violences physiques crapuleuses progressent de + 5,14 %, les violences physiques non crapuleuses de + 2,22 %. La hausse la plus préoccupante concerne les faits de violences sexuelles contre les mineurs qui augmentent de +22,35 % (438 faits /358) par rapport à l'année 2012. Parmi ces infractions, ce sont les faits de harcèlement sexuel contre les mineurs et les majeurs qui progressent (+29 et + 41%).

Par ailleurs, il convient de souligner que l'augmentation des violences contre les dépositaires de l'autorité publique sont en hausse constante, particulièrement en zone police. (+19,89 % soit 35 faits de plus en 2013 et +24,85 % sur deux ans).

Cependant, le taux de criminalité reste faible au regard de l'évolution démographique.

La poursuite de la baisse des infractions économiques et financières

Les escroqueries et infractions économiques et financières sont stables (+0,57 %). La baisse constante des escroqueries et abus de confiance (-19,86 % en 2012 et -34,33 % sur 2 ans) compense une hausse tout aussi régulière des falsifications et usage de chèques (+24,44 % en 2013 et + 55,73 %).

2.1.2 Pour contrer ces phénomènes, le département d'Ille-et-Vilaine s'est doté de dispositifs opérationnels et opérants avec la mise en place d'un plan départemental de lutte contre les cambriolages et la création d'une zone de sécurité prioritaire

Le plan départemental de lutte contre les cambriolages

L'objectif du plan départemental de lutte contre les cambriolages est d'accentuer la coordination et le partenariat entre les acteurs de la sécurité afin de conduire des opérations ciblées, efficaces et économes en moyens (renforcement de la présence policière sur la voie publique, création d'une brigade d'observation et de surveillance, instauration des pelotons d'intervention et de lutte contre les cambriolages). Cette mobilisation des professionnels de la sécurité a permis de stopper très sensiblement la progression des cambriolages dans les locaux industriels et commerciaux.

Le projet de Zone de Sécurité Prioritaire au Blosne



Le quartier du Blosne à Rennes est confronté à de nouveaux phénomènes de délinquance. Sur l'année 2013, la délinquance générale sur le quartier a progressé entre 2012 et 2013 de 175 faits, caractérisée par un enracinement du trafic de stupéfiants, l'installation d'une économie souterraine et une forte progression des atteintes volontaires à l'intégrité physique notamment envers des personnes dépositaires de l'autorité publique.

Pour répondre à cette problématique, une zone de sécurité prioritaire (ZSP) a été mise en place avec l'objectif de lutter contre le trafic de stupéfiants et la violence faite aux personnes.

Les objectifs sont poursuivis en collaboration active avec tous les partenaires locaux de la police nationale : justice, éducation nationale, municipalités, bailleurs, transporteurs, association et les habitants qui sont les premiers concernés.

Ils doivent non seulement être parfaitement informés, mais encore régulièrement consultés afin d'emporter leur indispensable adhésion.

Pour ce faire, deux cellules ont été installées afin de faciliter cette coopération : la Cellule de Coordination des Forces de Sécurité Intérieure (CECOFSI) et la Cellule de Coordination du Partenariat (CECOPA).

La CECOFSI est composée du DDSF, du délégué police population, du GIR, du SRPJ, du SDIG, de la PAF, des douanes et de la DRFIP. L'ensemble des directions actives de la police sera mobilisé et coordonné autour d'objectifs communs.

La CECOPA sera composée de la DDSF, de la Ville de Rennes, au SDEN, du délégué du préfet, de l'URSSAF, de la PJJ, du SDIS, du SPIP, du conseil général, de la société d'exploitation des transports rennais (KEOLIS), de l'Association pour la Promotion de l'Action et de l'Animation Sociale (APRASE), du relais prévention implanté sur le quartier, des correspondants Optima Nuit, du service de la méditation nocturne du Blosne et des bailleurs sociaux. Cette cellule se fixe pour objectif de faire dialoguer l'ensemble des partenaires afin de trouver des solutions concrètes aux problèmes de la population et mettre en place une politique ambitieuse de prévention de la délinquance.

2.1.3 La conduite d'actions de prévention et de contrôle dans le département pour le renforcement de la sécurité

Afin de maintenir la délinquance à un niveau faible en Ille-et-Vilaine, les services de police et de gendarmerie poursuivent leurs efforts en multipliant les opérations de prévention et de contrôle.

Outre le développement de la prévention situationnelle avec le rôle croissant des référents sûreté départementaux et des « correspondants sûreté », les actions menées en milieu scolaire et les opérations tranquillité vacances, des actions spécifiques et ciblées, permettent une meilleure efficacité dans la lutte contre la délinquance. Ainsi dans le cadre d'un partenariat avec la société Keolis, des dispositifs de sécurisation des voyages en transports en commun ont été confortés. De même, la signature d'une convention entre la Gendarmerie et l'association des Maires de France, a permis de préciser l'action des référents sûreté au profit des communes en matière de prévention technique de la délinquance permet de contenir les actes de délinquance. Le recours à la vidéo-protection avec l'exploitation opérationnelle des 32 caméras de voie publique ainsi que des 615 caméras de vidéo-protection implantées dans les stations du métro, les parkings à disposition des voyageurs des contrôles « opérations cartables » sont effectués en coordination avec la police municipale sur les stations de départ et dans les bus qui partent du centre de Rennes pour se rendre en périphérie. Les opérations tranquillité senior, bien qu'en baisse par rapport à 2011, ont permis de recenser un nombre plus important de seniors. Ces opérations sont appréciées du public et plusieurs communes sont intéressées par le développement de ce dispositif.

L'accent mis sur la lutte contre les conduites addictives

Dans le cadre de la charte de lutte contre l'alcoolisation des jeunes (engagement des commerçants à ne pas vendre d'alcool aux mineurs et à mener des actions de sensibilisation, engagement des établissements d'enseignement secondaire à poursuivre des actions d'information...), les services de police sont intervenus sur tous les incidents liés au refus de ventes de boissons alcoolisées par un commerçant à un mineur.

Les contrôles des débits de boissons ont été multipliés, on dénombre 34 avertissements et 12 fermetures en 2013. Sur le total en 2013, 16 avertissements et 9 fermetures ont été prononcées à l'encontre des établissements de la ville de Rennes. De même que les contrôles relatifs à la vente d'alcool aux mineurs dans les supermarchés.

L'année écoulée a vu une augmentation des actions de prévention dans les écoles primaires et au profit des publics à risque.

La brigades de prévention de la délinquance juvénile (BPDJ) a également mené en 2013 au sein d'établissements divers et auprès de 32 453 personnes, 455 actions préventives ayant donné lieu à 1 064 interventions (1 018 en 2012) à partir de quatre grands thèmes dont les dangers d'internet, les drogues et toxicomanies.

La constatation des infractions liées aux stupéfiants a augmenté de 11,13 % soit 719 faits en 2013 contre 647 en 2012.

2.1.4 La baisse d'activité dans le domaine de la vidéo protection

Après une hausse importante et constante constatée entre 2009 et 2011, une baisse de l'activité a été relevée en 2012 du fait notamment de la baisse des demandes émanant des établissements bancaires. Cette baisse ne s'est pas confirmée en 2013 : environ 400 dossiers ont été déposés (369 en 2012, 510 en 2011, 355 en 2010, 185 en 2009).

Les autorisations ont été délivrées principalement aux commerces de proximité (102), bars tabacs et restaurants (74), grandes surfaces (50), banques (27), collectivités territoriales (19).

Plusieurs collectivités ont bénéficié en 2012 d'autorisations d'installation de systèmes de vidéo protection. Parmi celles-ci : Commune de Bruz pour la maison des associations (6 caméras) ; Ville de Rennes (10 caméras) ; Rennes Métropole (13 caméras) ; Communauté de communes Bretagne Romantique pour l'espace sportif de Tinténiac (6 caméras)...De plus, deux communes disposent d'un dispositif de voie publique : sur le Pont de Cancale et le centre-ville de Vitré.

Le directeur du centre hospitalier Guillaume Régnier, hôpital public spécialisé en psychiatrie, et le directeur interrégional Grand Ouest des services pénitentiaires ont bénéficié d'une autorisation commune de mise en service d'un système de vidéoprotection sur le site de l'établissement public de santé pour détenus souffrant de troubles psychiatriques.

Le stade rennais a bénéficié fin septembre 2013 d'une autorisation provisoire, valable 4 mois, de mise en service d'un nouveau système de vidéoprotection du stade et de ses abords (36 caméras).

Le projet d'implantation de vidéoprotection dans le secteur de la gare et le centre-ville de Redon porté par le CISPD (Redon / St Nicolas de Redon) devrait être finalisé en 2014.

2.2 La lutte contre l'insécurité routière

2.2.1 L'année 2013 : nouvelle année de référence concernant l'accidentologie sur les routes d'Ille-et-Vilaine

Le nombre d'accidents corporels et de blessés sur nos routes a continué de baisser en 2013 (respectivement - 11 % et -7 % par rapport à 2012) atteignant le niveau le plus faible depuis l'instauration des premières statistiques.



En 2013 le nombre de tués sur les routes a aussi baissé : 45 personnes tuées en 2013 contre 44 en 2012. 22 % d'entre eux étaient des motards, soit une hausse de 9 % par rapport à 2012. Les piétons et les personnes de plus de 65 ans représentent respectivement 20 % et 43 % des tués. La mortalité des jeunes de 18-24ans a baissé de 17 % par rapport à 2012 (9 tués en 2013 par rapport à 17 en 2012). La vitesse, le non respect des priorités et les conduites addictives demeurent les causes majeures des accidents mortels (19 % chacun).

2.2.2 L'année 2013 : nouvelle année de référence concernant l'accidentologie sur les routes d'Ille-et-Vilaine

La diminution du nombre de victimes sur les routes est à mettre en lien avec les actions de contrôles conduites mais aussi celles menées en matière de prévention envers les usagers de la route ciblées particulièrement sur les jeunes, les deux roues motorisés et les usagers vulnérables.

Pour aboutir à ses résultats et continuer à améliorer la tendance, la coordination interministérielle de la sécurité routière à la DDTM 35, a mené des actions de sensibilisation sur tout le territoire.

Toutes les actions de prévention des services de l'État, sont réalisées dans le cadre du Document Général d'Orientations (DGO) pour la sécurité routière qui définit les grands enjeux du département pour les années 2013/2017. Ce document partenarial a été signé le 13 mai 2013 entre la Préfecture, les Procureurs d'Ille-et-Vilaine, le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine, l'Association des Maires d'Ille-et-Vilaine et les services de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Catholique d'Ille-et-Vilaine.

Cela a conduit le Pôle Coordination Sécurité Routière à sensibiliser plus de 30 000 personnes (+11 % par rapport à 2012) lors de 90 actions réparties sur les quatre arrondissements et 37 communes.

Plusieurs actions innovantes sont à mettre en avant :

- signature le 9 janvier 2013 d'une charte entre l'État et 6 établissements de l'enseignement supérieur ;
- signature le 20 septembre 2013 d'une lettre d'engagement pour améliorer la sécurité des déplacements routiers professionnels en Ille-et-Vilaine entre 12 organismes différents (première nationale par le nombre de signataires) ;
- lancement de l'opération « Cyclistes : une route sans danger, c'est possible » relayé sur France2, lors du tour de France en juillet 2013 ;
- formation sécurité routière pour les élus référents en partenariat avec l'Association des Maires ;
- présence de la DDTM lors des premières « Rencontres de la Sécurité ».

Focus sur les démarches pour réduire l'accidentologie

La vitesse étant un facteur important dans l'accidentologie routière, la DDTM a poursuivi le déploiement des dispositifs de contrôle automatisé en Ille-et-Vilaine, notamment sur les zones de vigilance accrue redéfinies en lien avec les forces de l'ordre, la préfecture et les gestionnaires de voirie.

De plus, des contrôles ont été réalisés sur les axes principaux et dans les créneaux horaires les plus accidentogènes.

2.3 La prévention des risques et la gestion des grands événements



L'information et la sensibilisation des maires sur l'élaboration des plans communaux de sauvegarde (PCS) se sont poursuivies en 2013. Fin 2013, toutes les communes soumises à l'obligation d'adopter un PCS (125 communes sur 353) ont réalisé leur outil de gestion de crise ou étaient en train de le réaliser. Au total, 268 communes ont réalisés ou sont en train de réaliser leur PCS (contre 235 fin 2012), soit près de 76 % des communes d'Ille-et-Vilaine. Par ailleurs, 41 réserves communales de sécurité civile (RCSC) ont été créées dans le département (contre 38 fin 2012).

La modernisation du système d'alerte et d'information des populations (SAIP) initiée par la DGSCGC au niveau national se poursuit dans le département.

2.3.1 La recherche d'une efficacité optimale des politiques de prévention des risques

La prévention des risques technologiques

Le plan de prévention des risques technologiques (PPRT) des sites Antargaz-Total de Vern-sur-Seiche a été approuvé en novembre 2013. Les services de la Préfecture, de la DDTM et de la DREAL restent mobilisés pour assurer sa mise en œuvre, en particulier pour aboutir à la signature de la convention de financement qui permettra aux propriétaires concernés de faire application de leur droit de délaissement. En ce qui concerne le PPRT de Redon, le Tribunal Administratif l'a annulé suite à un recours déposé par une association. Les risques autour de l'établissement BJ 75 ont fait l'objet d'un « porter à connaissance » vers la ville de Redon, afin d'assurer la mise en place de mesures de maîtrise de l'urbanisation future dans le Plan Local d'Urbanisme.

De plus l'État surveille les installations d'entreprises dont l'activité comporte des risques technologiques importants, notamment au titre du régime SEVESO (poursuite de l'instruction du projet de déplacement d'une partie des activités

de l'entreprise BJ75 exercées sur son site de Redon vers la commune de Sainte-Marie, et de développement de son volume de production, demande d'autorisation d'une entreprise de Châteaubourg, la société Gruel Fayer au titre de la réglementation des installations classées pour l'agrandissement de la plate-forme et l'accueil de nouveaux produits, classement de l'établissement Chimirec implanté à Javené depuis 1992 dans la catégorie des établissements Seveso Seuil Haut).

La prévention des risques chroniques

Certaines activités industrielles sont sources, de manière chronique, d'émissions de polluants dans l'air, l'eau, les sols. La maîtrise de ces émissions constitue une priorité pour les services de l'État.

C'est ainsi que plusieurs actions de prévention ont permis d'aboutir à des prescriptions d'analyses complémentaires pour 52 établissements classés et à plusieurs visites de contrôle.

La prévention des risques naturels

Le département d'Ille-et-Vilaine est également exposé aux risques littoraux. Les études en vue de l'élaboration des plans de prévention des risques littoraux sur les secteurs de Saint-Malo et des marais de Dol se sont poursuivies en 2013 en concertation avec les collectivités.

L'objectif est d'adopter dans le cadre de ces plans, les mesures adéquates en terme d'urbanisme là où les risques seront jugés importants et d'orienter les choix d'aménagement dans les territoires les moins exposés pour réduire les dommages aux personnes et aux biens. Les cartes d'aléas permettent de localiser et de hiérarchiser les zones exposées aux submersions marines.

Sur le département d'Ille-et-Vilaine, on identifie deux territoires à risques importants d'inondation (TRI) :

- sur le bassin de la Vilaine de Rennes à Redon ;
- sur le secteur littoral de Saint-Malo à Pontorson comprenant le marais de Dol.

L'année 2013 a été consacrée essentiellement à la réalisation de cartographies précises des zones inondables pour plusieurs fréquences d'événements.

Au regard de cette connaissance plus précise, sur chaque territoire à risque, devront être élaborés une stratégie et un programme d'actions visant à réduire les conséquences dommageables des inondations. Ces stratégies devront être compatibles avec le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) élaboré en parallèle au niveau du bassin Loire-Bretagne.

L'État a en charge de coordonner ce travail d'élaboration avec les collectivités pour parvenir à une vision partagée par tous les acteurs du territoire et une action répartie entre les différents niveaux de compétences de chacun.

Le plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE)

- La mise en œuvre de la Directive Bruit (logements existants)

Pour éviter, prévenir ou réduire les effets des nuisances sonores liées aux infrastructures routières et ferroviaires, une politique a été mise en place comportant des Cartes de Bruit Stratégiques et la réalisation d'un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) qui identifie les Points Noirs du Bruit (PNB) et fixe les conditions dans lesquels ils seront traités.

Ainsi, le PPBE de l'État prévoit de résorber les 264 bâtiments identifiés PNB en bordure du réseau national, par des traitements à la source ou par isolation de façade. Outre la réalisation d'écrans anti-bruit, qui seront mis en œuvre par la DIR Ouest, la DDTM a en charge le suivi de la résorption de 194 PNB par le renforcement de l'isolation acoustique des façades. Après la réalisation de diagnostics acoustiques en 2013, il s'avère que 45 logements pourraient obtenir une subvention de l'État (de 80 à 100 %), afin d'améliorer le confort acoustique de leur habitation.

Sur la base de cette cartographie, l'État, le Conseil Général et les 7 communes concernées (St Malo, Vitré, Fougères, Lécousse, Beaucé, Pleurtuit et La Richardais) devront élaborer leurs PPBE courant 2014.

- La révision du classement sonore des voies routières et ferroviaires (logements neufs)

Pour tenir compte des évolutions de trafic et du matériel roulant, la DDTM a engagé en 2013 la révision du classement sonore des voies ferrées traversant la ville de Rennes. Cette démarche sera poursuivie sur le reste du département en 2014. En outre, le réexamen du classement sonore des voies routières sera lancé au 2ème semestre 2014.

2.3.2 La protection des consommateurs contre les risques sanitaires

Les contrôles de qualité de l'eau

Les services de l'État contrôlent la qualité des eaux destinées à la consommation humaine. En 2013, 2 855 prélèvements ont été réalisés pour analyses physico-chimiques et bactériologiques. Sur l'ensemble des prélèvements, deux se sont révélés non conformes aux limites de qualité bactériologiques du fait d'une faible contamination. Les prélèvements de recontrôle réalisés ont montré un rapide rétablissement de la qualité de l'eau.

Depuis 2007, les périmètres de protection de 50 % des ouvrages de captages ont été contrôlés, 4 inspections ont été réalisées en 2013. 92 % des captages d'eau disposent d'une déclaration d'utilité publique de périmètre de protection. Pour les 11 restant, les études sont en cours. La définition des périmètres de protection et des prescriptions les plus anciens méritent d'être revus ; plus de 20 % sont antérieurs à 1990, d'où un risque d'inadaptation aux risques actuels. Un périmètre a été révisé, 7 sont en cours de révision.

En matière de risques sanitaires en zone de baignades et autres activités de loisirs, 213 sites ont fait l'objet de 2 475 prélèvements.

La sécurité alimentaire

17 000 certificats à l'export ont été délivrés en 2013 (1 000 en 2012).

Les 10 abattoirs d'animaux de boucherie font l'objet d'une inspection permanente. Le tonnage abattu se maintient au même niveau sur les quatre dernières années (entre 440 000 et 450 000).

2 194 inspections itinérantes ont été réalisées en 2013 dans les ateliers agréés CE, la restauration collective, la restauration commerciale et les points de vente du département. 111 mises en demeure (contre 65 en 2012), 31 procès verbaux (36 en 2012) et 9 fermetures administratives temporaires (11 en 2012) ont été pris.

10 suspicions de toxi-infection alimentaires collectives ont donné lieu à enquête. Cependant aucun aliment n'a été clairement identifié.

Une épidémie à « Salmonella putten » liée à la consommation de produits de têtes, en lien avec une entreprise du département a particulièrement monopolisé les agents : 38 cas au plan national se sont échelonnés sur le dernier semestre, engendrant des investigations complémentaires en termes de traçabilité et de recherche de l'origine éventuelle de la contamination.

Suite à la découverte de bovins infectés de tuberculose en 2012, la situation s'est stabilisée en 2013.

Pour la santé et la protection animale, la certification augmente régulièrement : 4 560 certificats ont été établis en 2013 (3 400 en 2009).

2.3.3 L'action de l'État pour la protection du consommateur et la régulation économique

En 2013, 2 319 établissements ont été contrôlés, contre 2 700 en 2012. Le taux d'anomalies est en hausse par rapport à 2011 (30 % des établissements en anomalie contre 26 % en 2011). Ces contrôles ont donné lieu à 569 avertissements, 18 mesures de police administrative et 35 procès verbaux. Le nombre de réclamations de consommateurs et de professionnels est en hausse par rapport à 2012 (910 courriers/courriels – 903 appels téléphoniques et 124 visites).

Plusieurs faits ont marqué l'année 2013 :

- avertissement adressé à une pharmacie qui a dû procéder à la suppression d'un affichage illicite ;
- suppression du terme « expert » de toutes les publicités d'une société suite à une injonction du service ;
- injonction à une société de préciser clairement sur son étiquetage l'origine réelle de fabrication de ses produits ;
- un procès verbal a été établi à l'encontre d'une agence de coaching qui proposait dans ses publicités des prestations inexistantes.

2.3.4 La sécurité des lieux ou des établissements accueillant du public

Les commissions de sécurité des établissements accueillant du public

Les commissions compétentes en matière de sécurité des établissements accueillant du public ont rendu 1 256 avis en 2013 (1 347 avis en 2012) sur des dossiers transmis pour étude. Le nombre d'avis défavorable émis en 2013 s'élève à

100 (103 en 2012 et 109 en 2011). Le stock d'ERP sous avis défavorable est légèrement en baisse : 273 en 2013 contre 295 en 2012 et 285 en 2013. Elles ont effectué 237 visites de réception (222 en 2012) et 800 visites périodiques (832 en 2012). Au 31 décembre 2013, le taux de réalisation des visites périodiques sur l'ensemble du département était de 97 % (98 % en 2012 et 95 % en 2011).

La prévention dans les terrains de campings et de stationnement de caravanes

Dans le cadre de la politique de prévention menée par la direction de la sécurité civile, un certain nombre d'actions ont été entreprises en 2013 afin d'améliorer la sécurité des occupants des terrains de campings.

En 2013, la sous-commission départementale pour la sécurité des terrains de campings s'est réunie pour la première fois, afin de valider les cahiers de prescription réalisés par les exploitants de ces terrains (88 terrains de camping répartis sur 61 communes).

Par ailleurs, 38 visites de terrains de camping ont eu lieu (4 en 2012) afin de sensibiliser les maires et les exploitants à la problématique de sécurité et de les accompagner dans l'élaboration de leur cahier de prescription.

La prévention dans les accueils collectifs des mineurs et les établissements physiques et sportives

En 2013, 25 accueils de loisirs, 57 séjours de mineurs et 15 établissements d'activités physiques et sportives ont été contrôlés par les agents de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et la Protection des Populations.

2.3.5 La gestion de crise et des grands rassemblements

Comme chaque année, des exercices de protection civile ont été organisés en 2013 (6 exercices de sécurité civile dont 2 exercices P.C.S, 1 exercice « Transport de Matières Radioactives » avec déploiement de moyens humains et matériels, 1 exercice « Plan Particulier d'Intervention », 1 exercice sur la canicule et un 1 exercice relatif au plan zonal intempéries de Zone Ouest).

En outre, plusieurs événements ont nécessité l'intervention des services de l'État spécialisés dans la gestion de crises : intempéries météorologiques, vigilances Orange Tempête, crues et submersion marine.

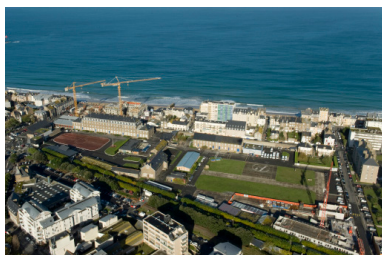
En matière de grands rassemblements, les services de l'État se sont mobilisés pour la préparation et le suivi : du concert sur l'Esplanade Charles de Gaulle le 26 juin 2013 (5 000 personnes), du Tour de France à Saint-Malo et Fougères le 9 et 11 juillet (400 000 personnes), du feu d'artifices de Rennes le 13 juillet (40 000 personnes), du Rallye Cross de Lohéac le 1er septembre (60 000 personnes), du salon « SPACE » au Parc des expositions de Bruz (110 000 personnes). 255 dossiers « grands rassemblements et manifestations festives » ont été étudiés en 2013 contre 75 en 2012.

2.4 La sécurité maritime

2.4.1 L'évaluation de la sûreté portuaire

Un audit de sûreté des installations portuaires a eu lieu le 5 février 2013, il concernait les quais commerce des Corraires, Chateaubriand, Surcouf. Cet audit a permis de constater une bonne implication de l'exploitant dans la prise en compte de la sûreté.

Au cours de l'année 2013, le Comité local de sûreté portuaire (CLSP) s'est réuni le 17 mai. Les principaux sujets abordés ont été la présentation du plan de sûreté portuaire du port de Saint-Malo, la présentation du projet de vidéo-surveillance du port de Saint-Malo, la délivrance d'une déclaration de conformité du plan de sûreté portuaire du port de Saint-Malo.



Le plan de sûreté portuaire du port de Saint-Malo a été approuvé le 6 août 2013, suite à l'évaluation de sûreté portuaire approuvée par arrêté inter-préfectoral du 20 décembre 2012.

Par ailleurs, une déclaration de conformité du port de Saint-Malo a été délivrée pour cinq ans, au vu des résultats positifs de l'audit de sûreté du port de Saint-Malo réalisé les 14 et 15 juin 2012 par le département de sûreté des transports du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et l'avis favorable des membres du CLSP réuni le 17 mai 2013.

2.4.2 L'encadrement des activités de plaisance

En 2013, 64 manifestations maritimes ont été déclarées.

Un contrôle des centres de formation aux permis plaisance a constaté leur totale conformité avec la réglementation en vigueur. 117 sessions d'examen ont été réalisées en 2013 et 1852 permis de plaisance ont été délivrés.

La mission relative à la police du rôle d'équipage des navires professionnels immatriculés à Saint-Malo s'est exercée principalement en 2013 sur les armements de pêche des cultures marines (sous statut ENIM) et de loisir nautique professionnelle (vedettes à passagers, navires à utilisation commerciale).

Le « Seamen's club », structure d'accueil des marins étrangers en escale au port de Saint-Malo, est désormais ouvert depuis février 2013, et fait l'objet d'une fréquentation significative et encourageante. Devant ce succès, l'association qui gère cette structure a su étoffer le nombre de ses bénévoles. L'existence de ce service d'accueil et de bien-être des gens de mer a été particulièrement apprécié dans le traitement de la délicate situation de pré-abandon des marins du navire Olympic-Light, qui a donné lieu, de la part de la DDTM/DML à la mise en œuvre des nouvelles dispositions de la loi DDADUE du 6 juillet 2013 relatives à la prévention de l'abandon des gens de mer.



ORGANISER L'IMMIGRATION ET L'INTÉGRATION EN ILLE-ET-VILAINE

3.1 L'adaptation des services de l'État pour mieux accueillir les nouveaux arrivants

3.1.1 La réorganisation du service de délivrance des titres de séjours pour faire face à l'augmentation des demandes

Le volume de titres délivrés pour l'admission au séjour, en progression constante depuis plusieurs années, s'est encore accru de 12 % en 2013 (8 591 titres définitifs) par rapport à 2012.

Titres de séjour	Volumétrie		Délais (jours)	
	2012	2013	2012	2013
1ers titres	1 260	1 233	95	166
Renouvellements	6 476	7 331	31	52
Cumul	7 736	8 564	126	218
Récépissés	13 579	12 078	-	-

L'augmentation du volume des titres délivrés, l'élimination des stocks antérieurs et l'évolution progressive vers de nouvelles formes d'accueil ont nécessité une forte mobilisation du personnel aux guichets afin de mieux répondre aux usagers. La conséquence immédiate en a été l'augmentation des délais. La nouvelle organisation dans sa forme définitive mise en œuvre au cours de l'année 2014, permettra de gagner du temps de travail en back-office et de réduire considérablement les délais de traitement des dossiers ainsi que le nombre de récépissés. Cette organisation d'accueil du publique sur rendez-vous permettant de délivrer les titres est entrée en vigueur au mois d'avril 2014.

3.1.2 La progression des demandes de naturalisation

L'examen des demandes d'accès à la nationalité française porte tout particulièrement sur l'insertion professionnelle et sur la régularité du séjour du postulant. Un parcours d'intégration réussi se caractérise par une maîtrise de la langue, une adhésion aux valeurs républicaines et l'attachement aux devoirs du citoyen. Une charte des droits et des devoirs du citoyen français, signée du postulant, lui est remise lors de la cérémonie d'accueil dans la citoyenneté française.

La demande de naturalisation a augmenté de 37 % en 2013 (662 dossiers) par rapport à 2012 (483 dossiers). En outre, 63 % des postulants (418 dossiers) ont reçu un avis favorable (+ 25 % par rapport à 2012). Cet objectif sera poursuivi en 2014, sur la base de l'application de critères transparents et justes. La préfecture d'Ille-et-Vilaine est retenue en vue de se constituer une plate-forme régionale pour l'instruction des dossiers de demande de naturalisation.

3.1.3 L'intensification de la lutte contre le séjour irrégulier

Le plan départemental de lutte contre l'immigration irrégulière, élaboré et mis en œuvre à compter de mi 2013, a permis de resserrer le travail des équipes, et de mieux coordonner les procédures d'éloignement applicables aux refus de séjour et aux déboutés du droit d'asile. En 2013, un nombre élevé de mesures administratives d'éloignement a été enregistré. Ce nombre s'élève à 620.

À la mi-avril 2014, 62 éloignements sur 101 sont effectifs en particulier vers la Roumanie (16), la Chine (7) et la Mongolie (4). 38 départs (61 %) ont été réalisés de manière volontaire ou avec l'aide de l'OFII.

La réforme de l'admission exceptionnelle au séjour a entraîné une augmentation de 55 % des décisions favorables (118 en 2013 contre 76 en 2012). Ces régularisations représentent 40 % des dossiers instruits.

Les procédures et les décisions d'éloignement ont été mieux sécurisées sur le plan juridique (25 % de rejet au tribunal administratif fin 2013).

3.2 Améliorer le séjour du demandeur d'asile et favoriser l'intégration des réfugiés

3.2.1 Le rééquilibrage de la répartition régionale de la domiciliation des demandeurs d'asile



La tendance à l'augmentation de 230 % de la demande d'asile constatée en Bretagne, depuis la régionalisation en 2006 (424 dossiers enregistrés) jusqu'en 2012 (1409 dossiers traités), s'est inversée en 2013 : 1348 dossiers ont été traités. La diminution de la part (56 %) de l'Ille-et-Vilaine (757 dossiers) en Bretagne se confirme : 166 dossiers de primo-arrivants ont été enregistrés au 1er trimestre 2014, notamment originaires du Congo RDC, de Géorgie et de Russie.

L'Ille-et-Vilaine dispose de 399 places (38 %) d'hébergement en centre d'accueil de demandeurs d'asile (CADA) sur les 1058 places disponibles en Bretagne, auxquelles s'ajoutent les 162 places d'hébergement d'urgence (contre 180 en 2012). La demande d'asile exerce une pression constante sur le dispositif d'hébergement financé sur le BOP 303 « Immigration et Asile » : l'enveloppe financière représente 8 960 000 € pour les CADA et 2 590 000 € pour l'hébergement d'urgence. La sortie des déboutés du droit d'asile en présence induite dans les CADA, alors qu'ils ont vocation à retourner dans leur pays d'origine, nécessite une action constante des pouvoirs publics pour sortir les familles, les assigner à résidence et les reconduire dans leur pays d'origine, de manière volontaire ou contrainte.

3.2.2 Les mesures pour favoriser l'intégration des étrangers

Plusieurs dispositifs permettent de favoriser l'intégration des nouveaux arrivants en France. Les moyens consacrés à cette politique par l'État en Ille-et-Vilaine témoignent de l'effort fourni en la matière :

- des contrats d'accueil et d'intégration (CAI) des étrangers sont réalisés en collaboration avec les collectivités locales et les associations. Ce sont 922 de ces contrats qui ont été conclus en 2012, représentant une augmentation de 3 % par rapport à l'année précédente et de 7,7 % par rapport à 2009 ;
- une attention particulière est portée à l'accès à la langue française par l'organisation d'ateliers linguistiques. Hors CAI, l'enveloppe dédiée à cette priorité est de 40 324 heures de formation ;
- les personnes arrivant en France peuvent également bénéficier de formations civiques et de bilans de compétences professionnelles ;
- le plan départemental d'intégration des populations immigrées s'attache à l'intégration de publics spécifiques.

4 GARANTIR LA PROTECTION DES POPULATIONS FRAGILES

4.1 Les politiques de la ville : agir en faveur des quartiers

4.1.1 Les actions de l'État pour le développement des quartiers

La politique de la ville en direction des quartiers bénéficie du soutien de l'État dans le cadre des quatre Contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) du département signés avec Rennes Métropole, Saint-Malo, Fougères et Vitré.

L'État a également poursuivi son action en faveur des dispositifs de réussite éducative au bénéfice des jeunes de 5 à 16 ans, sur les cinq quartiers prioritaires de Rennes (Delaunay, Villejean, Maurepas, le Blossne, Bréquigny-Champs Manceaux), de Saint-Jacques-de-la-Lande, Saint-Malo, Fougères et Dol de Bretagne.

L'État a soutenu en 2013, avec une enveloppe de 1,9 M€ dont 635 000€ pour les programmes de réussite éducative, près de 200 projets présentés par les associations locales et les collectivités, essentiellement pour la promotion des actions en faveur de l'emploi et l'insertion professionnelle, de l'éducation, de la santé et du lien social, de la citoyenneté et la participation des habitants.

4.1.2 Les opérations de rénovation urbaine

L'année 2013 a vu se concrétiser la fin des engagements financiers de l'ANRU (convention de St Malo s'achevant le 31 juillet 2013 et celle de Rennes le 31 décembre 2013).

Il s'agissait de plusieurs opérations visant à faire évoluer de manière durable les quartiers et la vie des habitants de Rennes, St Malo et Fougères. Elles ont pour objectifs :

- de désenclaver les secteurs prioritaires (démolitions d'immeubles, création de giratoires, création de trames viaires permettant le développement des modes de déplacements doux) ;
- de produire une offre de logements diversifiée et répondant aux besoins des habitants déjà présents et construire les conditions de l'accueil des nouveaux ménages au sein de ces îlots ;
- de créer les conditions de la cohésion territoriale et la mixité sociale, par l'apport de services et d'activités tertiaires créatrices d'emplois, en lien avec les actions relevant des enjeux issus des contrats urbains de cohésion sociale.



La DDTM en tant que délégation locale de l'agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) a procédé à plus de 300 décisions financières, en 2013 (engagements et paiements), après avoir sensibilisé et formé les référents techniques et comptables des collectivités locales et des organismes HLM.

Des réunions de groupes de travail sur le relogement des familles concernées par les programmes de démolition se sont tenues tout au long de l'année 2013, afin de s'assurer des conditions effectives de relogement ainsi que des modalités liées aux restes à charge des ménages.

L'année 2013 a été marquée par l'approbation et l'intégration de l'avenant n° 3 de Saint Malo et l'avenant n° 7 de Rennes. Ces deux avenants de redéploiement permettront de faire avancer les différents dossiers de financement en vue de la préparation des conventions de sortie.

A l'automne 2013, les villes de Rennes et Saint Malo ont lancé les démarches d'évaluation des objectifs des conventions signées avec l'ANRU.

Ainsi, le Cahier des clauses techniques et particulières (CCTP) des deux Plans Stratégiques Locaux (PSL) ont été rédigés et les consultations des bureaux d'études lancées. Les 2 PSL devraient démarrer courant 1er trimestre 2014.

4.1.3 La préfiguration de la future politique de la ville

À la suite du conseil interministériel des villes (CIV) du 19 février 2013, l'État et les collectivités se sont associés dans une démarche expérimentale qui servira de référence pour le lancement des nouveaux contrats de ville sur l'ensemble du territoire national. Rennes Métropole a été choisie comme site préfigurateur du nouveau contrat de ville qui succédera au CUCS à partir du 1er janvier 2015, dans le cadre de la réforme de la politique de la ville engagée par le ministre de la Ville. Ce contrat, à caractère unique et global, a vocation à associer les problématiques de cohésion urbaine et sociale et de développement économique des quartiers prioritaires dans un cadre partenarial renforcé entre les collectivités territoriales, les services de l'État et les établissements publics.

4.2 Le suivi des publics vulnérables

4.2.1 Le maintien des hospitalisations sans consentement à un niveau stable

En 2013, 1 685 mesures de soins sans consentement ont été prises en Ille-et-Vilaine : 1 462 mesures pour des soins à la demande d'un tiers (SDT) et 223 mesures pour des soins à la demande du représentant de l'État (SDRE) dont 131 mesures (58 %) concernant les détenus. On observe une diminution du nombre de mesures SDRE (- 13,4 %) et une augmentation du nombre de mesures SDT prononcées par le directeur d'hôpital (+19 %). Cette évolution s'inscrit dans le contexte de la réforme des soins psychiatriques de 2011 actualisée en 2013.

La loi du 27 septembre 2013, modifiant celle du 5 juillet 2011 apporte un certain nombre d'infléchissements tels que : une redéfinition des patients pour lesquels les conditions de levée des mesures SDRE sont plus restrictives (ces dispositions spécifiques ne concernent désormais que les patients ayant commis des infractions encourant des peines d'au moins 5 ans d'emprisonnement en cas d'atteinte aux personnes et 10 ans en cas d'atteinte aux biens) ; des précisions relatives aux programmes de soins ; la suppression de certains certificats médicaux (certificats de huitaine) ; des délais de saisine du juge plus précoces (mise en œuvre effective en 2014).

Cette année, la Commission Départementale des Soins Psychiatriques (CDSP) s'est réunie 9 fois. Elle a pour mission d'instruire les réclamations transmises par les patients (30 demandes en 2013), d'examiner les dossiers en soins contraints depuis plus d'un an (SDRE ou SDT) et de consulter le registre des admissions SDRE dans les services hospitaliers.

4.2.2 Le développement de l'accès aux soins des détenus

En plus de l'ouverture d'une unité hospitalière sécurisée interrégionale (UHSI) (soins somatiques) en novembre 2012 au CHU de Rennes, il faut mentionner l'ouverture d'une unité spécialement aménagée de 40 places au centre hospitalier Guillaume Régnier à Rennes. Elle s'adresse aux détenus (femmes / hommes) localisés dans les régions Bretagne, Pays de la Loire et Basse Normandie dont l'état de santé requiert une hospitalisation en soins psychiatriques.

4.2.3 Le soutien de l'État à la protection juridique des majeurs

La moitié des mesures de protection juridique des majeurs est assurée par la famille, l'autre moitié étant répartie entre les différents acteurs du secteur tutélaire (services mandataires judiciaires à la protection des majeurs exerçant à titre privé et mandataires préposés d'établissements).

La liste départementale des mandataires judiciaires à la protection des majeurs (MJPM) et des délégués aux prestations familiales (DPF) est régulièrement mise à jour, elle comporte au 30 septembre 2013 :

- 2 services MJPM (l'agence tutélaire d'Ille-et-Vilaine [ATI] et l'association pour l'action sociale éducative [APASE]) et un service DPF (APASE) ;
- 25 (21 en 2012) MJPM agréés exerçant à titre individuel ;
- 15 (11 en 2012) MJPM physiques préposés de 34 établissements médico-sociaux.

Si l'instruction des budgets des deux services tutélaire du département est toujours assurée par la DDCSPP, la tarification se fait désormais au niveau régional par la DRJSCS. En outre, ce dispositif est abondé depuis 2013 par différents financeurs (État, C.A.F, M.S.A, Conseil Général, Caisse des dépôts...).

Financements accordés aux acteurs tutélaires sur 4 ans :

		APASE	ATI	MJPM privés	Dispositif de soutien aux tuteurs familiaux	TOTAL FINANCEMENT BOP 106
2010	DGF	4 595 252,00 €	4 127 381,00 €	191 521,00 €	35 000,00 €	3 043 873,00 €
	Part État (BOP 106)	1 380 190,00 €	1 437 162,00 €			
2011	DGF	4 730 951,00 €	4 177 356,00 €	173 618,00 €	40 000,00 €	3 617 945,00 €
	Part État (BOP 106)	1 861 629,00 €	1 542 698,00 €			
2012	DGF	4 813 922,00 €	4 251 313,00 €	230 296,00 €	50 000,00 €	3 638 864,00 €
	Part État (BOP 106)	1 866 357,00 €	1 492 211,00 €			
2013	DGF	4 899 522,00 €	4 344 698,00 €	274 733,00 €	50 000,00 €	3 786 808,00 €
	Part État (BOP 106)	1 897 585,00 €	1 614 490,00 €			

4.2.4 L'accompagnement des jeunes les plus en difficultés : le dispositif « sortir de la rue »

A l'initiative de l'État, le projet partenarial « Sortir de la rue » mis en œuvre par la mission locale et l'APRAS est engagé depuis décembre 2008. Ce dispositif vise à proposer aux jeunes à la rue de 18 à 30 ans et sans emploi, une démarche d'engagement accompagnée de propositions liées au logement et à l'emploi. L'innovation de la méthodologie est une entrée en relation privilégiant « l'aller vers ».

Ce projet s'inscrit également dans une politique d'accès à l'hébergement et/ou logement. À ce dispositif, se sont associés le Conseil Régional, la ville de Rennes, le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (P.L.I.E.) de Rennes Métropole et l'association Emmaüs.

En 2013, 185 jeunes sont entrés en contact avec la mission locale et 125 jeunes ont été suivis et accompagnés dans le cadre de ce dispositif.

La durée moyenne d'accompagnement est d'environ 9 mois, les hommes (71 %) sont surreprésentés. Ce sont des jeunes peu qualifiés et 79 % déclarent une situation de logement précaire (30 % sont sans hébergement, 20 % sont en foyers, camions, camping, caravanes...).

La mission locale de Rennes met en œuvre cette action en prenant en charge l'accès à l'hébergement et/ou logement compte tenu du désistement d'un partenaire. Toujours pour cette raison, il n'y a plus d'intervention auprès du public concerné directement dans la rue mais la rencontre (« l'aller vers ») s'effectue dans les lieux fréquentés par les jeunes (accueil de jour, restaurant social...).

En ce qui concerne les sorties du dispositif, il convient de noter que 25 % des jeunes sont sortis du dispositif pour une situation d'emploi ou de formation. On comptabilise ainsi, 6 jeunes en CDI ; 5 jeunes en emploi d'avenir ; 1 en contrat d'apprentissage et 3 en CDD.

4.2.5 L'action volontariste en faveur des droits des femmes



Si la prise en compte des droits des femmes et de l'égalité entre les hommes et les femmes est partie intégrante de l'ensemble des actions menées par l'État, des dispositifs spécifiques ont également été instaurés afin de garantir une meilleure protection des femmes.

L'enveloppe budgétaire consacrée au programme égalité homme-femme sur le département a été augmentée en 2013 : 226 047 € contre 192 418 € en 2012.

10 dossiers ont été financés à hauteur de 457 194 € par le fonds social européen sur l'axe 2, mesure 222: « Amélioration et développement de l'accès et de la participation durable des femmes au marché du travail ».

Les dispositifs de promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes

- organisation de la « Rentrée de l'égalité professionnelle » le 24 septembre, afin de sensibiliser les entreprises aux enjeux de l'égalité en partenariat avec la DIRECCTE UT 35 et l'ARACT Bretagne : 48 personnes présente ;
- démarrage des actions dans le cadre de la convention « Territoire d'excellence pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes » signée entre l'État – la Ville de Rennes/Rennes Métropole et l'État – Le Conseil Régional ;
- accompagner le retour vers l'emploi des bénéficiaires du congé de libre choix d'activité : environ 70 femmes accompagnées par le CIDFF35, la BGE d'Ille-et-Vilaine et l'AREP de Saint Malo et de Fougères ;
- « Clusters égalité » à destination des entreprises en partenariat avec l'ARACT (accompagnement gratuit proposé aux entreprises de moins de 300 salariés afin d'agir en faveur de l'égalité professionnelle) : 6 entreprises accompagnées ;
- réalisation de petits déjeuners thématiques pour les chefs d'entreprises en partenariat avec le réseau Fondation Agir Contre l'Exclusion (FACE) ;
- un séminaire sur la « Lutte contre les discriminations liées au genre et à l'origine et l'insertion socio- professionnelle • des femmes migrantes » s'est tenu le 17 décembre en présence de 70 professionnel(le)s de l'emploi.
- création d'entreprises : 72 dossiers ont bénéficié du fonds de garantie à l'initiative des femmes contre 55 en 2012 pour un montant total des garanties cumulées de 1 152 775 € ;
- 3 femmes ont pu intégrer une licence professionnelle dans le secteur de la production animale grâce à un contrat pour la mixité des emplois.

Les moyens de lutte contre les violences faites aux femmes

Les associations et hôpitaux continuent de participer activement au travail d'harmonisation des données statistiques sur les violences faites aux femmes. En 2013, 2 684 fiches ont été renseignées, cela représente près de 20 % de plus qu'en 2012 (2 684).

Le 19 avril, une matinée d'information sur le nouveau texte de loi sur le harcèlement sexuel a réuni près de 50 partenaires.

L'accueil de jour pour les femmes victimes de violences, porté par l'association ASFAD, a été inauguré le 28 novembre 2013.

« Prostitution et précarité chez les 16-25 ans » : la D.D.C.S.P.P travaille avec la mission locale de Rennes sur une action de sensibilisation et de prévention pour les jeunes et par les jeunes (conception en cours d'un outil de communication et actions de sensibilisation) : plusieurs centaines de jeunes touchés.

4.2.6 L'organisation de l'accueil des gens du voyage

En 2013, 110 documents de circulation ont été délivrés, contre 140 en 2012 et 121 en 2011. Suite à la décision du conseil constitutionnel du 5 octobre 2012, seuls les livrets sont remis aux intéressés, les dispositions instaurant un carnet de circulation ayant été déclarées inconstitutionnelles.

4.2.7 La mobilisation des services de l'État dans le cadre de la politique du handicap



Cette année, plusieurs réunions ont été organisées avec la MDPH afin d'attirer sa vigilance sur l'enjeu du pilotage de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH).

L'organisation du Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées du 18 novembre 2013 a permis de faire le bilan des actions conduites en terme d'accès aux droits et aux services (scolarité, formation et emploi, accès aux sports, prestations, accès aux établissements et services).

Les renouvellements des membres des différentes commissions (Commissions départementales de l'Autonomie des Personnes Handicapées, CDCPH, Commission Exécutive de la MDPH, du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) ont été effectués en septembre 2013.

4.2.8 La commission de surendettement : un soutien aux populations fragiles

En 2013, 3 279 dossiers ont été reçus soit une augmentation de plus de 10,5 % par rapport à 2012. Cette augmentation est supérieure à celle constatée au niveau national (+7 %) et au niveau de la région Bretagne (+6 %). Dans le département d'Ille-et-Vilaine, sur les 3 279 dossiers reçus, 176 étaient irrecevables, 1 532 orientés en procédure de rétablissement personnel ou effacement partiel, 1 421 ont bénéficié d'un plan (8 ans maximum) et 685 dossiers se sont soldés par un échec.

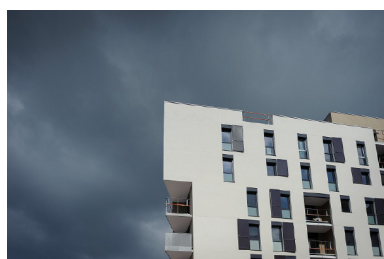
4.3 La politique du logement

4.3.1 Le développement de la diversification de l'offre de logements

La programmation locale de l'habitat (PLH)

En 2013, les PLH de Saint-Malo Agglomération et des Communautés de Communes du Pays de Redon et de Antrain Communauté ont été adoptés. Les PLH de Rennes Métropole et des Communautés de Communes du Val d'Ille et de la Côte d'Emeraude ont été prescrits.

Le bilan du PLH de la communauté de communes de la Roche aux Fées ainsi que celui à mi-parcours de la communauté de communes du Pays d'Aubigné ont également été analysés par le Comité Régional de l'Habitat.



Enfin, après son adoption en 2012, le Plan Départemental de l'Habitat (PDH) a donné lieu, conformément au dispositif de mise en œuvre et de suivi défini dans le cadre de son élaboration, à des rencontres territoriales par Pays, dédiées aux problématiques « transport et habitat » aux côtés du département d'Ille-et-Vilaine. Les services de l'État ont contribué à leur préparation et à leur animation, en particulier par des interventions sur les problématiques d'articulation entre habitat et déplacements, ainsi que sur la dimension énergétique de l'habitat (en lien notamment avec l'actualité du PREH).

La production de logement social

Les délégataires des aides à la pierre (conseil général, Rennes Métropole, Vitré communauté et Saint-Malo agglomération) et les organismes HLM ont produit 1 703 logements PLUS et PLAI en 2013 (1 346 logements en 2012 soit une augmentation de plus de 26,5 %).

4.3.2 La volonté de remédier à la vétusté des logements

La lutte contre l'habitat indigne

Les services de l'État ont fait usage de tous les moyens à leur disposition pour assurer les conditions d'un logement digne :

- 61 signalements ou réclamations ont été reçus en 2013 (44 en 2012) et une vingtaine de visites et enquêtes sur place ont été réalisées, faisant ensuite l'objet de 7 procédures de police sanitaire ;
- 8 arrêtés préfectoraux d'insalubrité ont été pris dont 5 sur proposition de l'ARS et 3 sur proposition du service communal d'hygiène et de santé (SCHS) de la Ville de Rennes. 5 procédures ont donné lieu à une interdiction définitive d'habiter, les 3 autres étant assorties de prescription de travaux ;
- 4 arrêtés de main levée ont été pris (contre 6 en 2012) ;
- 4 arrêtés préfectoraux d'interdiction de mise à disposition ont été signés dans le cadre de la procédure de déclaration de locaux impropres à l'habitation (contre 13 en 2012) ;
- 14 constats de risque d'exposition au plomb ont été instruits ;
- 8 cas d'intoxication au monoxyde de carbone survenus dans l'habitat ont été déclarés et investigués, auxquels il convient d'ajouter 3 situations d'exposition concernant le milieu professionnel.

Ces arrêtés préfectoraux ont concerné 14 logements et leurs 37 occupants (en 2012, 18 logements pour 24 habitants).

La lutte contre la précarité énergétique

• Le plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH)

Le Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat (PREH) est un plan d'actions de l'État mis en place en 2013 pour atteindre l'objectif de rénovation de 500 000 logements par an à l'horizon 2017, dont 120 000 logements sociaux et 380 000 logements privés.

La mise en place du plan au niveau départemental nécessite un travail partenarial avec de nombreux acteurs : (DDTM, Agence nationale de l'habitat, les agences départementales d'information sur le logement, les Espaces Info Énergie, l'ADEME et la Région Bretagne).

Les 18 Points Rénovation Info Service (PRIS) du département répartis sur tout le territoire départemental apportent leur soutien technique aux particuliers qui peuvent obtenir des renseignements par téléphone ou en prenant rendez-vous.

Une campagne de communication a été lancée du 25 janvier au 11 février 2014 pour :

- inciter le public à faire appel /exiger une entreprise du bâtiment qualifiée RGE au moment du choix d'un professionnel pour des travaux d'amélioration énergétique de son logement ;
- démontrer la meilleure qualité des professionnels RGE ;
- faire connaître la page dédiée aux pros du bâtiment RGE sur le site renovation-info-service.gouv.fr.

• Le programme Habiter Mieux



Dans le cadre du PREH, le champ d'application du programme Habiter Mieux a été élargi par décret le 10 juillet 2013:

- octroi possible de l'aide du FART (fonds d'aide à la rénovation thermique) aux propriétaires occupants sous plafonds de ressources majorés ;
- élargissement du programme aux bailleurs et aux copropriétés.

Le contrat local d'engagement (CLE), signé le 9 juillet 2011 avec 14 partenaires locaux, s'est achevé le 31 décembre 2013. Un premier avenant qui fixe des objectifs départementaux pour 2014 et 2015 et prolonge le CLE jusqu'au 31 décembre 2017 a été signé le 18 décembre 2013 entre l'État et le Conseil Général. Un deuxième avenant est en projet et devrait être signé par l'ensemble des partenaires courant 2014. Il vise à poursuivre le partenariat établi, à définir les objectifs par territoire de délégation de compétence, à développer et à lancer de nouvelles actions.

En 2013, 637 logements ont bénéficié de travaux de rénovation thermique grâce au programme Habiter Mieux (253 ménages en 2012, 137 en 2011).

L'accompagnement dans la réhabilitation du centre-ville de Rennes

Dans la continuité des démarches engagées visant à réhabiliter durablement le centre ancien de la ville de Rennes et à renforcer son attractivité, la DDTM a accompagné la collectivité locale dans quatre projets structurants :

- la poursuite de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en Renouvellement Urbain (OPAH RU). Un deuxième avenant à la convention OPAH-RU, après celui du 21 février 2012, a été signé le 31 octobre 2013. Cet avenant redéfinit les conditions de financement des travaux des parties communes des copropriétés en accord avec les nouvelles orientations et réglementations approuvées par le conseil d'administration de l'ANAH en 2012 et 2013 ;
- le projet d'aménagement de trois immeubles rue Saint Georges à Rennes : la Commission Nationale de Lutte contre l'Habitat Indigne (CNLHI) du 12 décembre 2013 a validé la subvention de l'Anah pour le financement des acquisitions et de la réhabilitation des immeubles situés 9, 9bis et 11 rue Saint Georges à Rennes, à hauteur de 719 760 euros soit 70 % de l'assiette subventionnable. Ce projet prévoit la création de huit logements et d'un commerce. Ces immeubles sont destinés à la production de logements sociaux ;
- la révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du patrimoine (PSMV) : Le projet a été approuvé le 11 janvier 2013, à l'unanimité, par la Commission Locale du Secteur Sauvegardé de Rennes (CLSS) présidée par M. le Préfet. Le projet a ensuite été validé par le Conseil Municipal de Rennes le 21 janvier 2013 et par la Commission Nationale des Secteurs Sauvegardés le 21 avril 2013 avant d'être soumis à enquête publique du 23 juin au 18 juillet 2013. L'approbation définitive de la révision du PSMV du secteur sauvegardé de Rennes par arrêté préfectoral du 16 décembre 2013 est l'aboutissement de cette procédure de révision lancée en mars 2009 ;

- le lancement de deux opérations de restauration immobilière (ORI). Ce projet concerne les 14 immeubles situés dans un des secteurs cibles du centre-ville. Cette demande de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) a fait l'objet d'un arrêté préfectoral le 20 février 2013 et à un démarrage effectif de l'animation auprès des propriétaires en avril 2013 et 22 immeubles très dégradés répartis sur le périmètre de l'OPAH RU ;
- l'aménagement de l'îlot incendié Saint-Michel. . En octobre 2013, la ville de Rennes et la SPLA « Territoires Publics » ont lancé un concours d'architectes et 5 équipes de promoteurs/architectes ont été retenues.

4.3.3 Les actions en faveur des personnes les plus démunies

Les dispositifs d'hébergement d'urgence ont été fortement sollicités en 2013

246 places d'hébergement au total, dont **174** places pérennes et **72** places hivernales de niveau 1, ont été ouvertes du 1/10/2012 au 31/03/2013.

Une convention a été conclue avec l'Archevêché de Rennes pour un prêt à usage de locaux et la mise en œuvre, en cas de grand froid, de **25** places supplémentaires. Malheureusement, ces locaux ont été squattés au cours de l'été les rendant indisponibles pour l'hiver 2013-2014.

D'autre part, une augmentation de la capacité d'hébergement située à l'Hôtel Dieu à Rennes, en cas de grand froid niveau 2, a été autorisée par le CHU. Ainsi, la capacité de **15** places a été portée, selon les besoins, à 23 ou 38 places.

Le dispositif de mobilisation de niveau 1 (temps froid) qui est activé pendant toute la durée du plan hivernal a été renforcé en 2013, en raison des conditions météorologiques, par l'ouverture de 23 à 63 places d'hébergement supplémentaires pendant 25 nuitées, du 15 au 16 janvier inclus, du 21 au 30 janvier inclus, du 19 au 24 février inclus et du 11 au 17 mars inclus.

Le dispositif de mobilisation de niveau 2 (grand froid) a été mis en œuvre pendant 4 nuitées du 17 au 20 janvier 2013 inclus. 63 places supplémentaires ont été ouvertes pendant cette période. Les maraudes des SAMU sociaux de Rennes et de Saint Malo ont été renforcées et les médecins réservistes de l'EPRUS ont accompagné les maraudes du SAMU social de Rennes.

Dans le cadre du plan territorial de sortie de l'hiver, **63** places d'hébergement d'urgence, mises en œuvre jusqu'alors seulement pendant la période hivernale (niveau 1), ont été pérennisées et sont donc désormais ouvertes toute l'année.

En ce qui concerne les mois de novembre et de décembre du plan hivernal 2013 – 2014 :

Suite au plan territorial de sortie de l'hiver, une recomposition de l'offre d'hébergement d'urgence a été effectuée. Ainsi, le département d'Ille-et-Vilaine est doté désormais de **239** places pérennes d'hébergement d'urgence de droit commun et de 4 places ouvertes du 1er novembre au 30 avril (haltes aux passants).

Les structures qui gèrent ces places ont pour mission d'accueillir les personnes en situation de difficultés et d'isolement en leur offrant un lit, un repas et la possibilité de prendre une douche.

Des capacités supplémentaires peuvent être mobilisées de façon temporaire pour permettre les mises à l'abri d'urgence des personnes en situation de détresse face à des événements exceptionnels. 84 places en cas de déclenchement du niveau orange et de **30 à 50** places en cas de déclenchement du froid extrême (niveau rouge). Il n'y a pas eu de déclenchement de ces dispositifs en 2013.

Au cours de l'automne 2013, un renforcement du dispositif hivernal d'accueil des personnes en détresse a été décidé et mis en œuvre en Ille-et-Vilaine. D'une part l'État a renforcé le Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO) en finançant un poste de direction pour cette association. Il a par ailleurs rendu plus performant le dispositif 115 en mettant à sa disposition deux postes de logisticien qui au cours de la période hivernale, sont chargés de rechercher des disponibilités notamment sous forme de chambres d'hôtels permettant l'hébergement des personnes en détresse. Cette situation a permis aux professionnels du 115 d'être plus disponibles et plus attentifs aux appelants et de garantir ainsi l'inconditionnalité de l'accueil.

Tous les appelants sans exception ont pu être écoutés et orientés selon leur situation et leurs besoins :

- soit vers les dispositifs d'accueil et d'hébergement de droit commun pour un diagnostic social suivi éventuellement d'un hébergement,
- soit, pour les demandeurs d'asiles vers la Plate-forme d'Accueil des Demandeurs d'Asile (PADA) qui assure les mêmes prestations,
- soit vers la préfecture ou l'OFII pour les déboutés du droit d'asile.

Toutes les personnes ayant appelé le 115 ont pu ainsi être prises en charge. Lorsqu'une situation de détresse se présentait, le 115 a pu y faire face grâce à sa capacité autonome de réservation de chambres d'hôtels. Enfin un nouveau dispositif expérimental, permettant en l'absence de disponibilité hôtelière de mettre à l'abri des personnes à la rue, a pu fonctionner du mois de novembre 2013 à mars 2014. Il s'agit d'un point d'accueil de nuit permettant non pas d'héberger mais au moins d'accueillir les personnes en détresse.

Les dispositifs d'aides aux personnes démunies pour trouver un logement

L'application de la stratégie du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté a été appliquée aux dispositifs d'hébergement. Ainsi, la mise en œuvre du Projet Territorial de Sortie de l'Hiver (P.T.S.H) a permis la pérennisation de 63 places d'hébergement d'urgence sur les territoires de Rennes, Vitré, Fougères.

Le pilotage de la restructuration de l'offre d'hébergement a permis d'une part, la relocalisation des places de C.H.R.S anciennement gérées par l'association Nouvelle Bethel (attribution de 7 places à l'AIS 35 pour ses sites de Rennes, Redon et Vitré) et d'autre part, la gestion de deux appels à projets relatifs à l'hébergement d'insertion (9 places sur le pays de Fougères, 3 places sur le pays de Saint Malo et 3 places supplémentaires au CHRS le Goéland à Saint Malo).

Le travail en vue de la mise en place du SIAO volet « insertion » s'est poursuivi. Son objectif est la régulation des places, l'harmonisation des parcours et l'optimisation du recours aux différents dispositifs.

La rationalisation de l'attribution de l'ALT (allocation logement temporaire) continue. L'objectif est de garantir la complémentarité de cette offre avec le dispositif financé sur le BOP prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables. 872 204 € ont été alloués au titre de l'ALT en 2013, contre 861 208 € en 2012.

La montée en charge des dispositifs de logement adapté a permis d'engager un travail sur la relocalisation-extension de la pension famille gérée par le Foyer St Benoît Labre à Rennes, la poursuite du suivi des pensions de famille/résidences accueil (commissions d'admission, mise en place des structures), le soutien et le renforcement de deux dispositifs : soutien à l'action socio-éducative des résidences sociales à travers un renforcement des crédits AGLS (enveloppe de 96 756 € en 2013) permettant l'intégration de 3 nouveaux établissements dans le dispositif ; renforcement des capacités de financement des projets en Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL) grâce au droit de tirage offert sur le fonds national AVDL, pour un montant total de 144 206 €.

Les expulsions locatives

L'implication de l'ensemble des acteurs locaux (élu, acteurs et bailleurs sociaux, huissiers) permet de bien identifier les personnes devant faire l'objet d'un accompagnement particulier, d'un maintien dans les lieux, ou d'une mesure d'expulsion. Les décisions prises ont permis de limiter ainsi au maximum le nombre d'expulsions.

	2009	2010	2011	2012	2013
Nombre d'assignations aux fins de constatation de résiliation de bail	50	56	80	73	65
Nombre de commandements d'avoir à libérer les locaux transmis par huissier	21	21	37	22	36
Nombre de concours de la force publique demandés	22	20	33	22	18
Nombre de concours de la force publique accordés	8	11	18	10	16
Nombre de concours de la force publique exécutés	6	5	18	5	5

De plus il y a eu en 2013, 854 notifications d'assignation aux fins de constatation de résiliation de bail et de commandements à quitter les lieux. Chaque dossier fait l'objet d'une demande d'enquête sociale auprès des CDAS.

L'instance locale de l'habitat de l'arrondissement de Rennes

Le bilan de l'instance locale de Rennes du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) pour les années 2009, 2010, 2011, 2012 et 2013 s'établit de la manière suivante :

Instance locale du logement de Rennes					
Années	2009	2010	2011	2012	2013
Demandes reçus	172	88	109	110	135
Demandes reconnues prioritaires	113	59	71	56	101
Ménages relogés avant étude du dossier par l'instance	-	11	13	13	10
Ménages relogés après étude du dossier par l'instance	87	46	51	32	5

La commission de médiation DALO :

Le bilan de la commission de médiation d'Ille-et-Vilaine s'établit de la manière suivante :

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Nombre de dossiers reçus	28	20	13	21	-	27
Dont nombre de dossiers éligibles						7
Dont nombre de dossiers irrecevables						20
Nombre de décisions favorables	9	9	8	5	-	3
Nombre de décisions de rejet	12	7	3	8	-	4
Nombre de décisions «sans objet» ou «non lieu à statuer»	7	3	2	4	-	-
Nombre de dossiers en cours	0	0	0	0	-	-
Nombre de ménages relogés suite à une décision favorable	5	7	6	2	-	1
Refus des ménages suite à une proposition	4	2	2	2	-	-

Le nombre peu important de dossiers s'explique par le traitement en amont des dossiers par les cinq instances locales du PDALPD. L'efficacité du partenariat (Rennes Métropole, Conseil Général, Bailleurs sociaux, Etat), contractualisé par le PDALPD, permet de répondre aux besoins des personnes ayant des difficultés d'accès au logement sans recours systématique à la commission de médiation. Cette commission est pleinement intégrée au plan.

Le logement social prioritaire des personnes défavorisées

Dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement des personnes défavorisées (PDALPD), les instances locales des arrondissements de Redon et de Fougères-Vitré ont tenu 33 réunions en 2013.

128 nouveaux dossiers ont fait l'objet d'un examen et 69 ont été validés par la commission.

Par ailleurs, dans le cadre de la CCAPEX (Commission spécialisée de coordination des actions de prévention des expulsions locatives) mise en place courant 2010, 33 dossiers ont été soumis à la commission de l'arrondissement de Redon afin qu'elle émette un avis quant au maintien ou non de l'aide au logement (ou APL).



AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DES POLITIQUES PUBLIQUES DANS LE DÉPARTEMENT

5.1 Le service public de l'Éducation nationale

5.1.1 L'attractivité du système éducatif en Ille et Vilaine : hausse du nombre d'élèves et performance scolaire exemplaire

Le nombre d'élèves en Ille-et-Vilaine a continué de croître en 2013. Ce sont ainsi 2 771 élèves supplémentaires qui ont été scolarisés dans les établissements scolaires publics et privés du département.



Afin d'accompagner cette hausse d'effectifs, les moyens ont évolué : depuis 2009, pour le premier degré, 181 équivalent temps plein ETP supplémentaires ont été affectés dans le public et 68,5 ETP dans le privé. En second degré, les effectifs ont été renforcés par 222,5 ETP en plus dans le public et 77 ETP en plus dans le privé. On enregistre également de nouvelles ouvertures de classes depuis 2009. Pour le premier degré, 185 nouvelles classes publiques, pour le second degré, 105 nouvelles classes en collège ont été ouvertes.

La performance scolaire en Ille-et-Vilaine reste très satisfaisante. L'indice de retard en 6^è est en baisse (7,5 % contre 11,9 %, pour 11,5 % au niveau national en 2013). Le taux de doublement est également en baisse au collège comme au lycée (respectivement, 1,8 % et 11,1 %), il s'inscrit dans la politique d'amélioration de la fluidité des parcours.

Les résultats aux examens sont encore meilleurs que les années passées et restent nettement supérieurs aux moyennes nationales. Le taux de réussite au brevet en 2013 est de 92,8 % contre 85,6 % au niveau national, au Baccalauréat, 90,8 % contre 86,8 % au niveau national.

5.1.2 La mise en œuvre d'actions éducatives ciblées sur les publics prioritaires

Partant du constat que les taux de retard dans les écoles de l'éducation prioritaire sont supérieurs à la moyenne départementale, des mesures spécifiques à destination des publics les moins favorisés ont été employées, ce qui a permis d'enregistrer pour l'année 2013 une baisse sensible des taux de retard concernant ces élèves.

Ainsi dans le cadre de la politique de la ville ont été mis en place des dispositifs pour individualiser les réponses pédagogiques : Réseaux de Réussite Scolaire à Rennes et Dol de Bretagne, réseau ECLAIR à Saint-Malo.

Actions engagées :

- recherche systématique d'une articulation efficiente entre droit commun et partenariats ;
- pilotage attentif des écoles et collèges concernés avec accompagnement des équipes par les corps d'inspection ;
- accentuation de la réflexion et de la construction d'actions pédagogiques entre les professeurs des écoles et de collège dans le cadre du Conseil Ecole-Collège institué par le décret de 2013 ;
- innovations pédagogiques, avec une attention particulière portée sur les projets de réorganisation horaire et de co-enseignement ;
- mise en route de l'opération « un maître de plus que de classes » dès septembre 2013 ;
- lutter contre les ruptures et les décrochages scolaires ;
- ouvrir l'école sur son environnement ;
- inclusion des élèves allophones ;
- renforcer l'accès des enfants aux pratiques culturelles, sportives et de loisirs et aux ressources éducatives du quartier et de la cité.

5.1.3 La prise en charge adaptée des situations particulières

L'évolution du nombre d'élèves handicapés accueillis dans les établissements scolaires d'Ille-et-Vilaine est en progression régulière. En 2013, 2 285 élèves handicapés ont été accueillis dans le premier degré, 2 211 en 2012 et 2 268 en 2011. 1 423 dans le second degré, 1 233 en 2012 et 1 149 en 2011.

Pour y répondre, les moyens d'encadrement ont été augmentés :

- classes pour l'inclusion scolaire (CLIS) : 32 en 2004, 42 en 2012, 43 en 2013 ;
- unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) : 0 en 2004, 34 en 2012, 37 en 2013 ;

- ouverture de 3 ULIS collège dans l'enseignement public et privé (4 en 2012) ;
- enseignants référents : 0 en 2004, 17 en 2012, 19 en 2013.

En ce qui concerne les élèves allophones, (147 élèves dans le premier degré et 299 élèves dans le second) ces derniers sont intégrés dans les classes ordinaires et bénéficient de dispositifs spécifiques : 4 unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (UPE2A) dans le premier degré, 5 UPE2A, dispositif de prise en charge conjointe des élèves pour des cours de français langue seconde (FLS) financés par des heures supplémentaires effectives, formations à destination des enseignants les aider à accompagner les élèves allophones dans les classes ordinaires.

Dans le domaine du décrochage scolaire, il convient de noter que les quatre plates-formes de lutte contre le décrochage scolaire installées dans les territoires du service public de l'emploi en 2011 continuent de suivre les élèves décrocheurs et de rechercher avec eux des solutions adaptées. Ainsi, le programme d'action contre le décrochage scolaire des réseaux Formation Qualification Emploi permet de proposer aux jeunes un parcours personnalisé afin de faciliter leurs entrées progressives en cours d'année dans un programme de formation. Ce dispositif permet d'envisager un positionnement à la rentrée scolaire suivante.

5.1.4 L'accompagnement de la réforme des rythmes scolaires

Afin d'accompagner la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, l'État veille à informer les acteurs et publics concernés. En appui de ces rencontres, et parallèlement à la transmission des documents émanant du ministère de l'Éducation, les élus ont reçu le 15 février un premier courrier du Recteur et le 13 mars un second courrier du Directeur académique qui précisaient à la fois l'esprit du décret et le calendrier de mise en œuvre de la réforme. Au final, ce sont 32 communes correspondant à 37,12 % des élèves des écoles publiques et 12,36 % des écoles privées qui ont décidé d'appliquer la réforme à la rentrée 2013. 206 communes ont demandé le report de l'application du décret à la rentrée 2014.

A l'initiative du DASEN et du DDCSPP, un groupe d'appui aux Projets Éducatifs Territoriaux a été créé dans le département en associant les institutions départementales et régionales concernées. Des réunions d'information à destination des élus et des professionnels ont été organisées sur les territoires, un plan départemental d'appui a été adressé à toutes les communes concernées.

5.1.5 Le renforcement des moyens de prévention de la violence en milieu scolaire

Afin de garantir aux élèves un cadre de vie apaisé et protecteur, l'État a fait de la prévention des violences à l'école un des objectifs prioritaires de l'Éducation Nationale :

- le rôle des correspondants sécurité-école a été renforcé ;
- au cours de l'année 2013, deux diagnostics sûretés ont été réalisés par le référent sûreté de police ;
- une campagne contre le harcèlement à l'école a été lancée le 26 novembre 2013 ;
- depuis 2012, 6 emplois d'assistants chargés de la prévention et de la sécurité ont été créés afin de renforcer la présence d'adultes dans les établissements ;
- des interventions de la brigade de la délinquance juvénile de la gendarmerie (BDJG) ont été organisées dans les écoles, collèges et lycées (19 000 élèves du public et du privé ont été sensibilisés en 2013).

Les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail mis en place en 2012, ont pour objectifs d'améliorer les relations de travail et de développer des actions en faveur de la santé et de la sécurité des personnels. Le CHSCTD a été convoqué 3 fois en réunion ordinaire et 2 fois en réunion extraordinaire en 2013.

5.1.6 La hausse des signalements liés à l'usage et à la consommation des stupéfiants constitue une préoccupation majeure pour l'Éducation Nationale

Deux approches sont utilisées afin d'enrayer ce phénomène :

Une approche individualisée : accompagnement des jeunes et de leurs parents par le médecin ou l'infirmier de l'établissement qui orientent si besoin vers les dispositifs extérieurs de prise en charge.

Une approche collective : mise en réseau des professionnels des établissements scolaires dans le cadre du comité d'éducation à la santé, formations spécifiques pilotées par l'instance régionale de promotion et d'éducation pour la santé d'Ille-et-Vilaine et par des associations intervenant en matière d'addictologie (l'association nationale de prévention en alcoologie et addictologie et l'association d'information et de ressources sur les drogues et dépendances et le sida) sur les conduites addictives à destination des professionnels des établissements scolaires et des personnels médico-sociaux et d'éducation. A titre d'exemple, les formateurs anti-drogue sont intervenus à plusieurs reprises dans les établissements scolaires afin d'informer les élèves et les parents sur les dangers de la drogue.

En outre, une enveloppe de 150 800 € sur les fonds MILDT (Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et Toxicomanies) a permis d'aider la réalisation d'actions de prévention au profit des jeunes dans le cadre scolaire, universitaire, au moment des événements festifs. 37 structures ont été retenues dans le cadre de l'appel à projets mis en œuvre par la Préfecture d'Ille-et-Vilaine et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations.

5.2 La promotion de la culture et du tourisme sur l'ensemble du territoire

5.2.1 Le soutien financier renouvelé à la mise en valeur du patrimoine en Ille-et-Vilaine

En 2013, 85 opérations d'entretien ou de restauration sur des monuments historiques ont été mises en œuvre pour un montant de 3,2 M €. Cette aide de l'État a généré environ 8 M€ de travaux pour les entreprises du secteur. On relèvera, en particulier, le financement de la première tranche du plan de patrimoine de la ville de Vitré (1,1 M€ sur les remparts urbains et le château) et l'achèvement de la restauration des décors intérieurs de la cathédrale de Rennes pour un montant de 0,9 M€.

Les fouilles archéologiques en lien avec le site du couvent des Jacobins de Rennes ont été achevées tandis qu'étaient conduites celles afférentes au site des Portes mordellaises et que démarraient les fouilles préalables à la construction de la seconde ligne de métro. Dans le contexte de la révision du secteur sauvegardé de Rennes, le chantier visant à l'installation en 2014 de la Maison de l'architecture de Bretagne en centre-ville a été engagé.

L'État a poursuivi, en outre, son soutien à la politique des expositions, de conservation préventive et de restauration mais aussi d'inventaire et récolement des collections des musées tandis qu'il accompagnait divers projets de mise en valeur des archives publiques.

5.2.2 Les aides à la création et à la diffusion artistique

L'État a contribué au soutien à la vie artistique en Ille-et-Vilaine au travers des grandes institutions du département (Théâtre national de Bretagne, Centre chorégraphique-Musée de la danse, Fonds régional d'art contemporain, Opéra et Orchestre symphonique, scènes de musique actuelles, Centre d'art «La Criée..») mais aussi par le subventionnement de centres culturels ou associations qui contribuent à la présence de l'art sur l'ensemble des territoires (« Le Triangle » à Rennes ; Saint-Jacques de la Lande, Bruz et Noyal-sur-Vilaine dans l'agglomération métropolitaine ; Redon, Vitré , Bazougues-la-Pérouse, Monfort-sur-Meu...).

22 équipes artistiques ont été soutenues dans les disciplines du spectacle vivant et 11 aides apportées à des artistes plasticiens. Au titre des manifestations culturelles, le festival des Transmusicales reste l'événement privilégié, avec celui sur les arts de la parole « Mythos » à Rennes, la « Route du Rock » à Saint-Malo et les festivals de cinéma (dont « Traveling » à Rennes, Dinard et Bruz »).

L'activité cinématographique a également profité d'autres aides de l'Etat : 80 % des cinémas du département ont ainsi bénéficié de subventions au titre de « l'art et essai », attribuées par le Centre national cinématographique.

5.2.3 La politique de démocratisation culturelle

L'action a été orientée prioritairement vers l'éducation artistique et culturelle dans le cadre du partenariat inter-ministériel et avec les collectivités territoriales : 22 soutiens spécifiques à des équipes culturelles ont été mis en place, permettant d'aider nombre de services éducatifs et d'accompagner 27 projets dans les établissements scolaires du département au bénéfice de près de 140 000 jeunes.

Les services de l'État ont accompagné le programme de la bibliothèque numérique de référence de Rennes qui a bénéficié d'une aide de 130 000 €.

En outre, 37 opérations de constructions ou d'équipement de médiathèque ont pu être mises en œuvre grâce aux aides fournies par l'État pour un montant de 1 353 005 €.

La promotion de la culture s'est aussi développée à destination de publics spécifiques :

- au titre du programme culture-santé, et culture justice, 22 projets aidés à destination des personnes hospitalisées, handicapées et sous main de justice ;
- au titre de manifestations littéraires et actions de médiation autour du livre, notamment à Saint-Malo, Châteaugiron, Fougères et Dol de Bretagne ;
- au titre du dispositif « passeurs d'images » dans les quartiers prioritaires de Rennes ;
- au titre du contrat territoire-lecture signé avec le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine.

5.3 La garantie de l'exercice des libertés publiques

5.3.1 Le soutien à la vie associative et sportive

Vie associative du département	2012	2013
Créations	970	834
Dissolutions	209	222
Télédéclarations	103	217

Le délégué départemental à la vie associative a mené 442 actions au bénéfice des dirigeants associatifs. 40 formations de bénévoles ont été soutenues dans le département au titre du Conseil pour le Développement de la Vie Associative.



L'enveloppe budgétaire allouée au centre national pour le développement du sport (CNDS) a été en 2013 de 1 087 421 € pour l'Ille-et-Vilaine. 400 actions ont été subventionnées pour 610 demandes de subventions. Un montant moyen de 2 119 € par action a été alloué.

Les actions prioritaires en direction des publics cibles représentent 298 166 € contre 196 600 € en 2013 de cette enveloppe, dont 79 165 € en direction des femmes, 41 231 € en direction des publics en situation de handicap et 177 770 € pour les publics socialement défavorisés.

5.3.2 Le renforcement des actions en faveur de la jeunesse

La D.D.C.S.P.P s'est mobilisée sur quatre champs principaux. On citera, l'agrément de 112 nouvelles missions au titre du service civique ; l'accessibilité des jeunes aux pratiques sportives et culturelles en coopération avec le Conseil Général ; le développement d'actions d'insertion par le sport, les activités culturelles et la promotion de l'emploi en partenariat avec la PJJ, la mission générale d'insertion, missions locales (près de 30 jeunes sont en situation d'emploi et 50 via le dispositif emplois d'avenir) et la prévention des conduites addictives.

5.3.3 L'organisation des élections politiques et professionnelles

Les élections politiques

Pour les élections municipales des 23 et 30 mars 2014, un schéma d'organisation a été préparé et mis en œuvre à compter du mois de septembre 2013, en vue de pourvoir les 6429 sièges des 353 conseils municipaux, et d'élire les 982 conseillers communautaires.

Le scrutin de liste à deux tours, avec répartition des sièges à la proportionnelle, suivant la règle du plus fort reste, étendu aux communes de 1000 habitants et plus, a concerné 217 communes, pour lesquelles 398 listes ont été déposées, représentant 9 140 candidats (autant de femmes que d'hommes). Dans les 136 communes de moins de 1000 habitants, 2 418 candidats (901 femmes et 1517 hommes) se sont présentés.

Les conseillers communautaires représentant les communes de 1000 habitants et plus au sein des organes délibérant des communautés de communes, des communautés d'agglomération, des communautés urbaines et des métropoles, ont été élus en même temps que les conseillers municipaux.

Les élections professionnelles

Les élections à la chambre d'agriculture qui se sont déroulées de la mi-janvier au 31 janvier 2013 (vote par correspondance) ont concerné près de 57 000 électeurs pour 44 élus. Ces élections ont comporté une obligation de mixité dans les listes de candidatures. C'est également la première fois que les membres du collège « chefs d'exploitation » des chambres régionales sont élus au suffrage direct sur listes départementales. Les opérations de dépouillement se sont déroulées le 6 février 2013 sans incident.



PROMOUVOIR UN AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

6.1 Le soutien de l'État aux projets structurants pour le département

6.1.1 La participation au financement des projets routiers en Ille-et-Vilaine

L'implication dans la réalisation de la future ligne B du métro rennais

L'État poursuit son partenariat avec le maître d'ouvrage et le maître d'ouvrage délégué afin de garantir le respect des engagements du dossier d'utilité publique (préservation du milieu aquatique, traitement des déchets de terrassements...).

Par ailleurs, le dossier préliminaire de sécurité (DPS) relatif à la ligne B du métro de Rennes a reçu un avis favorable de la sous commission tunnel le 10 juillet 2013 préalablement à l'avis du Préfet en date du 01 août 2013.

Focus sur le Plan d'échanges Multimodal de Rennes (PEM)

Un processus de déclaration d'utilité publique (DUP) a été lancé en 2013, en vue d'acquiescer des biens nécessaires à la réorganisation du PEM. Ce processus est conditionné aux délais de mise en service de la LGV.

6.2 L'action de l'état pour la protection de l'environnement

6.2.1 La protection de l'eau

Garantir le bon état écologique des cours d'eau



La question de la qualité de l'eau est prégnante en Ille-et-Vilaine, aussi les services de l'État agissent en faveur de la protection et du rétablissement du bon état écologique des milieux aquatiques. La directive cadre sur l'eau fixe un objectif de bon état écologique et chimique des eaux à l'horizon 2015.

- Préservation des zones humides

Les agents en charge de la police de l'eau veillent notamment, à la préservation de

ces zones. Par ailleurs, un inventaire permanent des zones humides destiné aux différents acteurs du territoire est disponible sur le site «GéoBretagne».

- Classement des ouvrages hydrauliques, respect du débit réservé

Les 3000 ouvrages présents sur les cours d'eau d'Ille-et-Vilaine ont un impact très significatif sur la qualité des masses d'eau de par les obstacles qu'ils représentent pour la continuité écologique mais aussi de par les phénomènes d'augmentation de la température ou d'eutrophisation qu'ils provoquent.

Le classement au titre de la sécurité des ouvrages hydrauliques en référence au décret du 11 décembre 2007 de l'ensemble des ouvrages autorisés au titre de la loi sur l'eau (classes A, B et C) ainsi que des ouvrages déclarés prioritaires (classe D avec enjeu à l'aval) a été finalisé par la DDTM en 2013.

D'autre part, une opération d'information de l'ensemble des propriétaires a été menée par la DDTM en 2013 avant d'engager en 2014 la révision des actes administratifs des ouvrages et le contrôle du respect des dispositions préconisées par l'article L.214-18 du Code de l'Environnement.

- Améliorer l'efficacité des contrôles en exploitation agricole au titre de la directive nitrates

Les contrôles ont été réalisés en priorité dans les zones sensibles où les objectifs d'atteinte de bon état écologique des masses d'eau notamment en ce qui concerne le paramètre « nitrates » sont particulièrement compromis, à savoir : Haut Couesnon, Seiche, Semnon, Meu.

2013 constitue la première année de mise en œuvre de l'arrêté ministériel du 19/12/2011 modifié le 23/10/2013 relatif au programme d'actions national à mettre en œuvre dans les zones vulnérables afin de réduire la pollution des eaux par les nitrates, notamment concernant les contrôles « équilibres de la fertilisation » réalisés selon le référentiel régional du groupe régional d'expertise nitrates (GREN) (arrêté préfectoral du 5 juillet 2013).

Sur 340 contrôles réalisés par la DDTM au titre de la Directive Nitrates ;

- 32 ont fait l'objet d'un courrier de rappel réglementaire
- 108 ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral de mise en demeure dont les principaux motifs de non conformités sont : fuites de stockage d'effluents, non respect de l'équilibre de la fertilisation azotée
- 64 d'un PV de contravention
- 14 d'un PV de délit
- 104 d'un contrôle induit au titre de la conditionnalité des aides PAC (retrait de 1 % des primes pour 11 % des contrôlés, retrait de 3 % des primes pour 15 % des contrôlés).

- Contrôle et suivi des installations d'assainissement collectif

Après avoir participé en 2012 à la rédaction du document départemental d'objectif avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne qui définit 71 stations d'épuration devant faire l'objet d'une vigilance particulière, les services de l'État ont fixé début 2013 un plan d'actions prioritaires relatif aux stations d'épuration urbaines du département.

L'état d'avancement de ce programme d'actions est actuellement estimé à 59 % selon la phase d'étude ou d'instruction dans laquelle se trouve chaque station.

Par ailleurs, l'ensemble des arrêtés préfectoraux d'autorisation au titre de la loi sur l'eau des stations d'épuration urbaines est maintenant conforme aux dispositions du SDAGE (3A-1 et 2) relatives à la pollution par le phosphore.

L'État accompagne les collectivités et acteurs locaux en matière de protection et de gestion durable des ressources en eau



Les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) déclinent les orientations et dispositions des schémas directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) en les adaptant au contexte local d'un bassin versant.

La DDTM s'est impliquée dans la révision ou l'élaboration des documents fondamentaux dans l'exercice de la loi sur l'eau. Le SAGE du Rance et celui du Couesnon ont été approuvés.

Elle s'est également impliquée sur des projets liés aux grandes infrastructures routières et ferroviaires en instruisant et en délivrant les autorisations au titre de la loi sur l'eau ou des espèces protégées dans le but de limiter au maximum les impacts sur l'environnement. (Ligne LGV Bretagne-Pays de la Loire, ligne B du métro de Rennes, projets routiers Rennes-Angers, Rennes-Redon, la RN 164 de Montauban à Saint-Méen-le-Grand...)

6.2.2 La préservation de la biodiversité

Un nouveau Schéma Départemental de Gestion Cynégétique

Après une importante phase de concertation entre les différents acteurs impliqués dans le monde de la chasse (chasseurs, agriculteurs, sylviculteurs, élus...), le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDGC) proposé par la Fédération Départementale de la Chasse a été approuvé le 12 septembre 2013. Il constitue une grande avancée dans le domaine de la sécurité à la chasse en renforçant les mesures telles que les conditions de transport des armes, les effets à porter pour se rendre visibles, les conditions de tir, ... dans un objectif de protection des chasseurs et des non chasseurs.

L'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage est en charge du plan de contrôles relatif à la chasse.

6.2.3 La protection du milieu marin

L'État veille à la bonne gestion des ressources maritimes :

- révision du schéma des structures conchylicoles en baie du Mont Saint-Michel ;
- 790 contrôles des pêches maritimes réalisés, pour 173 procès verbaux établis par le service et transmis au Procureur de la République ;
- 170 autorisations de pêche professionnelle délivrées ;
- 4 983 déclarations de captures de pêche traitées dont 324 au titre de la pêche à pied.

Il assure également, une gestion raisonnée du domaine public maritime (délivrance de 266 titres d'occupation du domaine public maritime en 2013, renouvellement de zones collectives de mouillage, 23 actions de police des mouillages...) et porte une attention particulière à la bonne qualité du milieu marin. En 2013, de nouvelles missions ont été définies :

- participation et suivi des processus de création et de gestion des aires maritimes protégées, dont le projet du parc naturel marin normand-breton ;
- instruction des évaluations Natura 2000 et conseils aux porteurs de projets pour leur réalisation ;
- formation des agents sur la protection de l'environnement marin ;
- instruction de 4 dossiers loi sur l'eau ;
- 51 évaluations d'incidences instruites en 2013 ;
- une cinquantaine de prélèvements réalisés dans le but de mesurer la qualité des eaux littorales ;
- 4 commissions des cultures marines, une commission de suivi sanitaire des zones de production des coquillages et 3 comités de pilotage « mer et police des pêches » ont été organisées.

6.2.4 La conduite d'une politique énergétique efficace

La politique énergétique de l'Ille-et-Vilaine vise deux objectifs : l'augmentation des moyens de production du fait d'une situation électrique bretonne fragile et la lutte contre le réchauffement climatique.

Le développement et la diversification de l'offre énergétique par la promotion des énergies renouvelables

- L'éolien

Actuellement une quarantaine de projets de 3 à 7 aérogénérateurs est en étude en Ille-et-Vilaine.

- L'énergie photovoltaïque

On dénombre, en 2013, 6 installations en fonctionnement en méthanisation, 2 en construction et 2 en instruction financière. Globalement, ces installations sont comptabilisées pour une puissance raccordée à terme de 2 000 Kw électrique.

Contribuer à la maîtrise de la consommation énergétique (volet bâtiments)

Des réunions de sensibilisation des acteurs de la construction et des professionnels du bâtiment relatives à l'application de la réglementation thermique ont été reconduites en 2013. Une lettre d'information sur la construction est régulièrement adressée aux professionnels et des contrôles de la qualité des constructions ont été réalisés (soit 37 contrôles pour 459 logements).

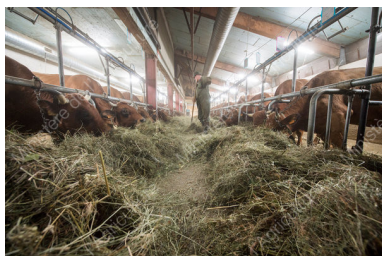
6.2.5 La prévention des risques d'atteintes à l'environnement



22 installations de stockage de déchets inertes (ISDI) actuellement en service dans le département ont fait l'objet de contrôles d'inspection qui seront poursuivis en 2014.

2 nouvelles installations, en cours d'instruction, permettront de compléter le réseau actuel considéré comme insuffisant au regard du nombre de projets sur l'agglomération rennaise notamment (LGV, ligne b du métro ...).

La DDTM intervient également afin de supprimer les dispositifs publicitaires en infraction, notamment sur le littoral et se mobilise pour résorber les décharges sauvages.



Focus sur les installations classées

Parmi les 6 803 installations classées recensées en Ile-et-Vilaine, 1 375 établissements sont soumis à autorisation et 76 soumises à enregistrement :

- en secteur agro-alimentaire : 149
- en secteur élevage : 3 933
- en secteur industriel : 2 721 (18 SEVESO)

31 enquêtes publiques ont été organisées en 2013. Le CODERST (conseil de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques) a examiné 260 dossiers, dont 213 dossiers au titre des installations classées (en 2012:219 dossiers dont 185 au titre des ICPE).

Parmi les nouvelles dispositions du code de l'environnement à mettre en œuvre, on peut citer :

- le décret du 7 février 2012 relatif à la mise en place de commissions de suivi de sites qui se substituent aux CLIS (circulaire d'application du 15 novembre 2012) : Sur les 11 CLIS existantes, 7 sont devenues des CSS au cours de l'année 2013 ;
- la réforme et l'harmonisation des dispositions de police administrative et de police judiciaire du code de l'environnement (articles L171-7 et L171-8) ;
- la modification de la nomenclature ICPE qui a notamment entraîné l'obligation de mettre à jour la situation administrative de nombreux établissements ;
- La mise en œuvre de la nouvelle procédure d'enregistrement (ouverture de la procédure d'enregistrement aux élevages porcins notamment).

Par ailleurs :

- 33 arrêtés préfectoraux de mise en demeure ont été pris en 2013 (55 en 2012) répartis de la façon suivante : 13 pour le secteur élevage, 15 pour le secteur industrie, 2 pour le secteur agroalimentaire et 3 concernant les carrières ;
- 17 plaintes ont été reçues (8 pour le secteur élevage, 6 pour le secteur industrie, 2 pour le secteur agroalimentaire, 1 pour le secteur carrière) ;
- 5 arrêtés préfectoraux ont fait l'objet de recours en 2013 : 4 pour le secteur industriel, 1 pour le secteur élevage.

6.3 L'action de l'État pour un aménagement durable des territoires

6.3.1 L'accompagnement des collectivités dans la prise en compte des principes du développement durable

Favoriser la cohérence inter SCoT

L'Ile-et-Vilaine comporte sept schémas de cohérence territoriale (SCoT).

Ces documents de planifications stratégiques doivent intégrer les dispositions de la loi d'engagement national pour l'environnement dite Grenelle II. Leurs révisions en ce sens sont en cours en ce qui concerne les SCoT des pays de Rennes et de Saint-Malo.

Afin d'apporter des éléments de connaissance à une échelle supra SCoT, la DDTM a lancé une étude sur l'armature urbaine départementale permettant de disposer d'une vision "diagnostic" des polarités sur le territoire d'Ile-et-Vilaine.

La définition, la mise en place et la caractérisation de l'armature urbaine sont en effet des points d'entrée fondateurs du SCoT. À partir de cette réflexion, les questions de transports et d'accessibilité, de logement, d'emplois, de services et d'équipements traités à travers les différentes politiques publiques pourront dès lors intégrer un contexte plus global de développement durable.

Ainsi, en objectivant l'armature urbaine à travers la mise en place d'une méthodologie commune à l'échelle départementale, la DDTM met à disposition des structures porteuses des SCoT un document leur permettant de mieux porter les politiques publiques dans un contexte de développement durable au travers de la révision de leurs documents de planification.

Une rencontre, avec les présidents de syndicat mixte de SCoT, a donné lieu à une présentation de ces travaux lors d'un «carrefour des SCoT» en avril 2013.

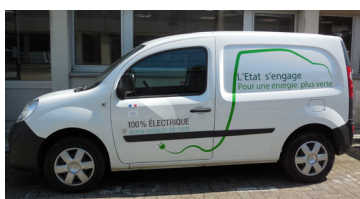
Préserver le foncier agricole

Les services de l'État accompagnent les acteurs locaux dans les démarches de préservation du foncier agricole. Devant la croissance de la consommation des espaces agricoles liée au développement de l'habitat, des zones d'activités et des infrastructures, la Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles (CDCEA) mise en place en 2011 a poursuivi son activité et œuvrait dans le but d'une nécessaire préservation des terres agricoles.

Les services de l'Etat accompagnent les collectivités qui s'engagent dans des démarches d'écoquartiers. Lancé le 14 décembre 2012, le label EcoQuartier a pour but de soutenir et de reconnaître les démarches d'aménagement durable. L'objectif est de garantir la qualité des projets, tant sur la technique que la gouvernance ou la dynamique économique insufflée, et ce, quel que soit le territoire sur lequel il est implanté. Il en découle une certaine souplesse permettant la contextualisation et l'adaptation de la démarche à tout type de ville, quelle que soit sa taille, son contexte, son histoire, sa culture et à tous les stades d'avancement du projet.

La DDTM a donc accompagné et suivi la première vague de labellisation des EcoQuartiers en Ille-et-Vilaine. Quatre collectivités ont candidaté en 2013 (Chevaigné, Rennes, Saint Jacques de la Lande et Hédé-Bazouges).

Renforcer les liens entre déplacements et aménagements dans l'aire urbaine rennaise



L'instance d'échanges sur les déplacements de l'aire urbaine de Rennes a poursuivi les démarches amont visant à parfaire le diagnostic partagé entre les AOT (autorités organisatrices des transports) et les collectivités en charge de l'aménagement, et ceci dans le cadre du programme de travail 2012 / 2013 validé par les partenaires. Plusieurs contributions ont ainsi été réalisées dans le cadre des procédures de révision du SCoT du Pays de Rennes, du plan de l'atmosphère de

Rennes métropole ainsi que du SRCAE (schéma régional climat air énergie) validé fin 2013.

Intégrer la prise en compte des paysages dans les projets de territoires

L'Atlas des paysages d'Ille-et-Vilaine réalisé sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Général et co-financé par le département, l'État et la région est en cours de réalisation. Depuis le lancement de l'étude, les services de l'État se sont fortement impliqués dans cette démarche qui devrait aboutir en 2014.

Répondant à la préoccupation d'une meilleure connaissance des paysages du département et de leurs dynamiques, l'Atlas deviendra pour les différents acteurs du territoire un outil d'aide à la décision pour la mise en œuvre de leurs différentes politiques publiques.

Un site internet spécifique lui sera dédié afin de le faire connaître et de le valoriser.



VEILLER A LA QUALITÉ DES SERVICES RENDUS PAR L'ÉTAT DANS LE DÉPARTEMENT

7.1 L'amélioration des services rendus aux usagers

7.1.1 le pilotage de la performance au service des usagers

Les démarches de contrôle de gestion, d'amélioration des processus ainsi que les démarches Qualité engagées depuis de nombreuses années par les préfectures et les sous-préfectures sont reconnues pour leur apport en termes de pilotage et de performance.

La charte de pilotage interdépartemental de la performance signée en juillet 2013 permet de conforter les actions mises en œuvre au service des usagers et vise à développer les partages d'analyse, d'expériences et de savoir-faire, à optimiser les moyens en mutualisant les ressources compétentes, et à favoriser la reconnaissance des acteurs de la performance.

La cellule régionale de pilotage de la performance, créée et installée au sein des services de la préfecture d'Ille-et-Vilaine, a pu dès 2013, réaliser un audit sur les indicateurs permettant d'analyser les activités de délivrance de titres (carte nationale d'identité, passeport et naturalisation), d'élaborer des outils de suivi communs et de lancer une analyse sur les indicateurs portant sur les activités du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire. Elle procède chaque trimestre à l'examen des résultats de l'ensemble des indicateurs portant sur les principales activités des services préfectoraux.

Fruit des actions mises en place depuis plusieurs années et des engagements pris auprès des usagers en terme de qualité de service, la préfecture d'Ille-et-Vilaine a obtenu le label Marianne au cours du mois de mars 2013.

7.1.2 Les efforts renouvelés en matière de lutte contre la fraude

Une centaine de dossiers frauduleux ont été détectés au cours de l'année 2013. Ils concernent l'échange de faux permis étrangers, la fourniture de faux documents pour l'obtention de titres de séjours ou la fraude à l'identité. Un important travail de partenariat avec la direction zonale de la police aux frontières permet de lutter plus efficacement contre les fraudeurs et de démanteler les filières.

Dans ce dernier domaine, la lutte contre la fraude documentaire débouche sur la lutte contre la fraude aux prestations sociales. À ce titre, le comité départemental de lutte contre la fraude (CODAF), mis en place en 2010, veille aux échanges d'informations entre les organismes de protection sociale et les autres services de l'État concerné. Un système informatique commun permet, sur la base de signalements croisés, de transmettre les informations pertinentes à l'ensemble des organismes de protection sociale et de contrôler et de limiter les signalements sans intérêt. La lutte contre la fraude fiscale en Ille-et-Vilaine a rapidement montré ses effets (divers redressements financiers, signalements pour perceptions irrégulières de l'allocation d'aide au retour à l'emploi et du R.S.A socle majoré...).

7.1.3 La volonté de poursuivre la modernisation de la production des titres d'identité et de circulation

L'instruction et la production des titres d'identité et de circulation s'inscrivent dans la poursuite de la dématérialisation et de la sécurisation des procédures (lutte contre la fraude), et dans la mutualisation des moyens (stabilisation ou diminution des effectifs).

Les titres d'identité

CNI	2012	2013
Ille-et-Vilaine	86 321	94 043
Rennes	69 758	77 574
Redon	9 507	8 934
Fougères-Vitré	7 056	6 962

Passeports	2012	2013
Ille-et-Vilaine	39 837	44 512

Les délais de traitement moyen, de 13 jours pour les passeports, de 14 jours pour les CNI, progressent par rapport à l'année 2012, du fait de l'augmentation de la productivité à effectifs constants, et du renfort temporaire de vacataires pour faire face à des afflux de demandes saisonnières.

La centralisation à la préfecture de l'instruction des dossiers de CNI de l'arrondissement de Redon (900 dossiers par mois) est intervenue fin 2013. Elle est envisagée, à volume équivalent, courant 2014, pour l'arrondissement de Fougères-Vitré.

Le projet de CNI électronique est pour le moment retardé. En revanche, dans le domaine des passeports, la procédure est entièrement dématérialisée, et le public accueilli essentiellement dans les mairies spécialisées.

Une plate-forme régionale d'instruction des demandes de passeports déposées dans les mairies des 4 départements bretons sera prochainement créée à la Préfecture du Finistère.

Les cartes grises et les permis de conduire

Le volume de production du système d'immatriculation à vie des véhicules (175 694 opérations réalisées en 2013) et le délai moyen de traitement des dossiers, soit :5 jours sont restés stables par rapport à 2012.

L'externalisation de l'immatriculation des véhicules vers les 450 professionnels de l'automobile agréés a représenté 86 % des cartes grises délivrées pour les véhicules neufs, et 34 % des véhicules d'occasion.

Les guichets de la Préfecture accueillent cependant en moyenne 300 à 350 visiteurs chaque matin. Il est donc souhaitable d'inciter les garagistes à développer leur clientèle en proposant des tarifs attractifs. D'autre part, il est possible pour les usagers d'effectuer leurs changements d'adresse par internet sur service-public.fr.

La production des permis de conduire (41 000 titres), et le délai de traitement moyen des dossiers (12 jours) se sont stabilisés au même niveau que l'année précédente. Le permis de conduire sécurisé FAETON 1, sous forme de carte bancaire a été lancé le 16 septembre 2013. Après validation des dossiers par la préfecture et les sous-préfectures de Redon et Saint-Malo, les titres sont produits par l'Imprimerie Nationale, via le Centre de Traitement et de Numérisation de Mayenne.



Les premiers permis sont adressés directement au domicile des bénéficiaires, tandis que les rééditions (visites médicales, intégration d'une nouvelle catégorie, duplicatas...), nécessitent le déplacement des usagers en Préfecture dans le but de restituer l'ancien titre et de prendre possession du nouveau. Il est possible d'être informé de la disponibilité du titre par SMS. Il en résulte un accroissement du public aux guichets de la Préfecture (130 à 150 visiteurs chaque matin). Les formulaires relatifs aux permis et à l'immatriculation des véhicules sont disponibles sur le site internet de la Préfecture (www.ille-et-vilaine.gouv.fr).

7.1.4 La modernisation au profit des usagers

Les relations avec les contribuables particuliers

Pendant la campagne de déclaration des revenus, 67 600 personnes (hausse de 6%) ont été reçues dans les centres des finances publiques du département entre le 22 avril et le 27 mai. Près de 9 000 personnes se sont renseignées auprès de leur trésorerie de proximité et environ 2 000 personnes ont été reçues hors des services des finances publiques.

Ainsi, 138 600 usagers ont été reçus au guichet des centres des Finances publiques pendant la campagne de réception des avis de recouvrement entre août et décembre 2013. 35% de ces usagers se sont rendus au guichet des trésoreries de proximité. C'est donc près de la moitié des foyers fiscaux qui se présente au guichet d'où l'intérêt de la mise en place du guichet fiscal unique et l'accueil fiscal de proximité.

Parallèlement, l'accueil dématérialisé a augmenté en 2013 grâce au déploiement du service « démarches en ligne » sur le site impot.gouv.fr et à l'usage croissant des courriels par les usagers (+ 30% en 2013 pendant la campagne déclarative).

Des téléprocédures au service des contribuables

Le recours à la télédéclaration de l'impôt sur le revenu continue d'augmenter en Ille-et-Vilaine (+ 7 % / 2012). 189 000 usagers, soit 35,5 % des foyers fiscaux, ont souscrit une déclaration par internet.

La dématérialisation des paiements des particuliers continue de progresser pour atteindre 61,72% contre 58,26 %. 102 478 nouveaux contrats dématérialisés ont été mis en place avec les usagers. De plus, les services en ligne s'adaptent aux nouveaux outils de communication puisque désormais les usagers ont la possibilité de payer par smartphone.

Pour les professionnels, l'obligation de recours aux téléprocédures pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 80 000 € s'est poursuivi en 2013.

Focus sur la révision des valeurs locatives des locaux professionnels

En 2013, l'ensemble des propriétaires de locaux professionnels ont souscrit une déclaration auprès des services des impôts. Au total, 51 000 déclarations ont été souscrites à la fin de l'année dans le département. Le processus de mise en œuvre de la réforme relative aux valeurs locatives se poursuit en 2014.

7.1.5 la modernisation des procédures de gestion comptables des collectivités territoriales

L'évolution de la dématérialisation dans le secteur public local : une impulsion forte donnée par les nouvelles normes SEPA

Au 1er février 2014, le département a dépassé les 100 collectivités ayant adopté le Protocole d'Échanges Standard (PES V2) dont 89 % ont opté pour la dématérialisation totale de la chaîne financière et comptable.

7.1.6 Le renforcement de la communication vers les usagers

Les efforts de rationalisation et les réformes successives ont modifié l'action de l'État, son organisation et son fonctionnement. Afin de satisfaire l'attente des usagers quant à la lisibilité et l'intelligibilité de l'action publique, il est nécessaire de renforcer la communication et de développer autant que possible l'information envers ceux-ci.

Aussi, au niveau départemental, différents outils ont été utilisés afin de réaliser ces objectifs :

- création du site départemental de l'État (il vient compléter le site régional) ;
- affichages dans la préfecture ou les sous-préfectures en cas de changement d'horaires ;
- réalisation et diffusion de la lettre de l'État qui rend compte de l'activité des services de l'État en département et en Région ;
- réalisation et diffusion d'une lettre spécifique dédiée à la sécurité pendant la période estivale ;
- développement de l'activité sur les réseaux sociaux (twitter et facebook) afin d'assurer une présence sur internet et élargir l'information du public.

Une meilleure information des usagers passe également par un renforcement de la communication stratégique de l'État. Au-delà des communiqués et points presse, 5 thématiques ont fait l'objet d'actions de communication développées :

- La promotion des emplois aidés avec la DIRECCTE. 5 films courts sur les emplois d'avenir ont été réalisés fin 2013 à l'occasion du bilan de ce dispositif après une année de mise en place. Ils ont été diffusés sur TV Rennes et le réseau des télévisions locales ainsi que sur le site internet départemental et régionale, facebook et twitter ;
- les « premières rencontres de la sécurité du 16 au 19 octobre ». Une large communication des initiatives menées par les services de l'État en Ille-et-Vilaine en matière de sécurité (prévention de la délinquance, prévention des cambriolages, des incendies...) de sécurité routière, de sécurité civile a été conduite ;
- Le service a été fortement mobilisé en fin d'année concernant la communication de crise dès le début des intempéries. Le service a été par ailleurs mobilisé sur 3 exercices de sécurité civile ;
- L'accueil des étrangers à la préfecture d'Ille-et-Vilaine avec la diffusion de documents d'information relatifs aux nouvelles modalités d'accompagnement dans les démarches administratives.

Le service interministériel de la communication de la Préfecture a pu d'une part, relayer la communication gouvernementale qui en 2013, a porté sur différents sujets (les élections, la réforme des retraites, la rénovation énergétique de l'habitat, les nouveaux rythmes scolaires la transition énergétique, les contrats de générations, la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, le Crédit Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (C.I.C.E)) et d'autre part, initier auprès des directions départementales un travail stratégique sur la communication dans l'objectif et de donner davantage de visibilité à l'information départementale et régionale et de répondre aux besoins de la population et des médias dans les meilleurs délais.

7.1.7 Le perfectionnement de l'accessibilité des bâtiments de l'État

Dans le cadre de l'article 41 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, un audit portant sur l'ensemble des bâtiments occupés par les services de l'État a été réalisé.

En 2013, 60 bâtiments ont été visités par l'unité « bâtiments durables » de la DDTM sur 80 identifiés. En relation avec les gestionnaires des bâtiments visités, une étude a été faite afin de mettre en œuvre les solutions les plus efficaces et les moins onéreuses. Un tableau de synthèse des travaux à réaliser a été établi par la DDTM et servira de base à la programmation financière des travaux pour l'année 2014. D'ores et déjà 19 opérations ont été retenues pour un montant de travaux programmés de 1,5 M€.

7.2 L'accompagnement des collectivités locales dans la décentralisation

7.2.1 La poursuite de la rationalisation de la carte de l'intercommunalité

Point de situation

En 2013, le département compte 29 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, dont 3 communautés d'agglomération (C.A.) et 26 communautés de communes (C.C.). Ces chiffres sont stables depuis plusieurs années. La mise en œuvre du schéma départemental de l'intercommunalité à compter du 1er janvier 2014 entraînera leur réduction.

Le nombre de syndicats de communes et syndicats mixtes a, en revanche, diminué.

Intercommunalités	2013
Pôle métropolitain	1
Communautés d'agglomération	3
Communautés de communes	26
Syndicats mixtes	35
Syndicat intercommunal à vocation multiple	10
Syndicat intercommunal à vocation unique	126
Institution interdépartementale	1
Total	202

La mise en œuvre de la réforme des collectivités territoriales

Les principaux objectifs du schéma départemental de la coopération intercommunale adopté par arrêté préfectoral du 23 décembre 2011, dans le cadre des objectifs fixés par la loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales sont les suivants :

- couverture intégrale du territoire par des EPCI à fiscalité propre (rattachement de toutes les communes isolées) ;
- suppression des enclaves et discontinuités territoriales ;
- suppression très significative du nombre de syndicats de communes ;
- rationalisation des périmètres et mise en place de périmètres pertinents ;
- développement de la solidarité financière.

Les orientations du schéma pour les syndicats

Trois axes d'évolution des structures syndicales sont mis en avant dans ce schéma : la rationalisation des syndicats intervenant dans les domaines de l'eau (production et distribution), des déchets ménagers (collecte et traitement) et de 74 structures ciblées comme « à faible activité ».

Les orientations du schéma pour les EPCI à fiscalité propre

Le schéma adopté a permis cette année de mettre en œuvre deux dispositions :

- de prendre tous les arrêtés de constitution des nouveaux EPCI avant le 1er juin : pour la fusion de Vitré communauté avec la communauté de communes du pays guerchais, celle de la CC de Saint-Méen le Grand avec la CC de Montauban de Bretagne, la dissolution de la CC du pays de Bécheré ;

- le lancement de deux derniers projets qui ont recueilli l'accord des membres de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale : le premier prévoyant la fusion de l'ACSOR et de la communauté de commune de Maure de Bretagne ainsi que des communes de Méssac, Guipry, Lohéac et Saint-Malo de Phily, la seconde concernant ce qui restait de la communauté de commune de Pipriac adhérant à la communauté de commune du pays de Redon.

Afin de poursuivre un dialogue de qualité engagé avec les élus, le schéma prévoit une stratégie de recherche de rapprochement ou de renforcement des coopérations entre les intercommunalités appartenant au même pays.

Parallèlement, une réflexion portant sur la création d'un pôle métropolitain à l'échelle du Pays de Rennes élargie aux EPCI voisins intéressés (l'approche par Pays est donc ici élargie) a été lancée et des groupes de travail créés sur trois domaines : transports, ScoT et domaine économique.

7.2.2 Le contrôle de l'État de la régularité des actes des collectivités territoriales

Contrôle de légalité

La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, complétée par la loi du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit, a diminué le nombre des actes obligatoirement transmissibles (décisions relatives à la police de la circulation et du stationnement, certaines décisions individuelles relatives à la fonction publique territoriale, les certificats de conformité en matière d'urbanisme, les débits de boissons temporaires). Ainsi, la préfecture a constaté une baisse sensible du nombre d'actes depuis 2005.

Catégorie	Actes prioritaires reçus	Actes prioritaires contrôlés	Taux de contrôle Actes contrôlés/Actes reçus	Lettres d'observations
Commande publique	4 020	4 020	100 %	169
Fonction Publique Territoriale	5 786	5 786	100 %	9
Actes d'urbanisme	12 297	11 005	83,50 %	65
Autres actes	3 654	3 654	100 %	0
Total	25 757	24 465	92 %	243

Dans le cadre de la dématérialisation, 23 862 actes ont été télétransmis en 2013 par les collectivités via l'application ACTES (soit une augmentation de 65 %).

Le nombre de mises en demeure effectuées en 2013 par le Préfet en application de l'article L1216-16 du CGCT est de 2, et il n'y a pas eu de déférés préfectoraux cette année.

Contrôle budgétaire

Au cours de l'année 2013, le bureau des finances locales et des affaires scolaires a reçu 5 716 actes budgétaires des collectivités territoriales et établissements publics, contre 5 493 en 2012, dont 1 863 budgets primitifs et 3 853 comptes administratifs, budgets supplémentaires et décisions modificatives.

3 823 actes budgétaires ont été contrôlés en 2013, soit un taux de contrôle de 70 %.

Actes budgétaires réformés après intervention de la préfecture

Les actes faisant l'objet d'observations sont, à 72 %, rectifiés par les collectivités. Les observations restant sans suite sont celles faites à titre pédagogique ou celles pour lesquelles les éléments présentés par la collectivité permettent un classement sans suite.

7.2.3 Les dotations financières de l'État aux collectivités territoriales

En 2013, les principales dotations de l'État aux collectivités d'Ille-et-Vilaine ont représenté près de 790 M € et se répartissent principalement de la manière suivante :

Dotation globale de fonctionnement (DGF)	458 581 450 €
Dotation de solidarité rurale (DSR)	20 372 242 €
Dotation de solidarité urbaine (DSU)	11 581 057 €
Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)	58 229 069 €
Allocations compensatrices de fiscalité locale et dotation pour perte de compensation d'exonération de fiscalité locale (conseil général)	7 080 347 €
Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)	7 663 151 €
Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT)	2 751 656 €
Fonds européen de développement régional (FEDER)	1 253 828 €
Travaux d'intérêts locaux (TIL)	1 571 460 €

Par ailleurs, 3 230 227,17 € leurs ont été versés au titre des fonds européens.

Directeur de la publication :
Patrick STRZODA, Préfet de région Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine

Directrice de la Rédaction :
Chantal PEDRON-BOUTTES

Rédacteurs :
Adelf ALI & Pascale LE MENN

Maquette :
Maurane COUDERT & Maude CADOR
Service régional de la communication interministérielle

Crédits photos :
Service régional de la communication interministérielle
Ministère des Affaires étrangères et du Développement international
Ministère de l'Agriculture (©Pascal XiclunaMin.Agri.Fr)



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ILLE-ET-VILAINE

Rapport d'activité des services de l'État 2013

Document réalisé par la préfecture avec le concours
des sous-préfectures et des services de l'État

Préfecture d'Ille-et-Vilaine
3 avenue de la Préfecture - 35026 RENNES CEDEX 9
0821 80 30 35 - www.ille-et-vilaine.gouv.fr



www.ille-et-vilaine.gouv.fr

